



BILAN DES CONSULTATIONS

ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Cette publication a été réalisée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : www.quebec.ca/gouv/affaires-municipales-habitation.

ISBN 978-2-550-97238-9 (PDF)

Dépôt légal – 2024

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2024

Mot de la ministre



Un territoire à notre image pour le Québec de demain

Le printemps dernier, je lançais avec une conviction profonde les consultations en vue de la publication des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT). C'était le début d'une démarche très attendue par le milieu municipal, d'autant plus que les OGAT n'avaient pas été revues depuis près de trente ans.

Dès le départ, nous avons exprimé notre souhait de revoir les OGAT en tenant davantage compte des particularités et du caractère unique de chacune de nos régions. Les préoccupations et les enjeux en matière d'aménagement du territoire en Gaspésie sont différents de ceux de la région métropolitaine de Montréal ou de Québec, et ce n'est pas une tâche facile de traduire cette réalité dans la définition des objectifs d'aménagement. Ça prend du courage et une bonne touche d'audace, mais nous étions prêts à pousser cette réflexion plus loin.

C'est dans cette perspective que nos équipes se sont rendues, l'été dernier, dans toutes les régions concernées par les OGAT pour échanger avec le milieu municipal et les organismes régionaux. Réfléchi en collaboration avec de nombreux acteurs du milieu, la proposition préliminaire relative aux OGAT a été reçue avec grand intérêt par celles et ceux qui, tous les jours, se consacrent à l'aménagement de nos milieux de vie.

Je suis particulièrement satisfaite des échanges que cet exercice a générés. En tout, ce sont 17 rencontres régionales qui ont eu lieu, réunissant plus de 400 personnes représentant le milieu municipal et les organismes régionaux. À cela s'ajoutent une consultation en ligne ouverte à toute la population et des rencontres virtuelles tenues avec des organismes nationaux, des représentantes et représentants des Premières Nations, le groupe de travail sur la gestion intégrée de la ressource en eau et le comité d'experts en aménagement du territoire établi dans le cadre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire.

Dans l'ensemble, les orientations, les objectifs et les attentes présentés ont été accueillis favorablement. Les commentaires reçus sont riches, diversifiés et font ressortir la nécessité de mieux prendre en compte les enjeux actuels, de respecter les particularités locales et de renforcer l'approche partenariale entre le gouvernement et les élu·es et élus municipaux.

Nous avons bien entendu les préoccupations du milieu municipal ainsi que le message exprimé quant à l'importance de permettre aux MRC de choisir les moyens les plus porteurs pour atteindre les objectifs fixés. À cet effet, les propositions de moduler les attentes en fonction d'une typologie des MRC et de mettre en place un système de monitoring qui permettra à ces dernières de mesurer leurs progrès par rapport à des cibles régionales qu'elles auront elles-mêmes déterminées en collaboration avec le gouvernement ont été très bien accueillies par le milieu.

Les nouvelles OGAT représenteront un véritable virage quant à la manière dont nous allons planifier et gérer l'aménagement du territoire au Québec pour faire face aux enjeux actuels et répondre aux besoins de nos communautés. Cette nouvelle façon de faire sera construite sur une relation de confiance entre le gouvernement, les MRC et les municipalités. Voilà pourquoi il était si important de donner la parole à nos partenaires municipaux et, également, de prendre le temps nécessaire pour consulter toutes les parties prenantes.

À la lecture de ce bilan, vous constaterez l'envergure de la tâche accomplie et l'ampleur des défis qui nous attendent. Dans les mois à venir, les nouvelles OGAT seront dévoilées et nous commencerons, ensemble, une toute nouvelle étape, toujours dans le but de consolider et de créer des milieux de vie sains, stimulants et attrayants pour toutes les Québécoises et tous les Québécois.

(Original signé)

Andrée Laforest

Ministre des Affaires municipales et ministre responsable
de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Table des matières

Mot de la ministre.....	3
Introduction	7
Commentaires généraux.....	8
Consultation des Premières Nations	10
Orientation 1 : Assurer la résilience des communautés par le renforcement de l'adaptation aux changements climatiques et l'accroissement de la sécurité des milieux de vie	11
Orientation 2 : Assurer la conservation des écosystèmes et miser sur une gestion durable et intégrée des ressources en eau	12
Orientation 3 : Planifier l'aménagement et le développement du territoire agricole de manière à assurer sa protection, la mise en valeur de son plein potentiel et à créer un cadre propice à la pratique des activités agricoles.....	15
Orientation 4 : Consolider les milieux de vie existants et planifier les transports de façon intégrée afin de favoriser la mobilité durable, de répondre aux besoins en habitation et d'assurer la protection des milieux naturels et agricoles	17
Orientation 5 : Mettre à profit les caractéristiques distinctives pour aménager des milieux de vie de qualité	20
Orientation 6 : Favoriser l'attractivité des territoires et le dynamisme des communautés.....	21
Orientation 7 : Assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire	23
Orientation 8 : Valoriser le territoire public et les forêts du domaine de l'État en favorisant leur utilisation durable, polyvalente et optimale dans le cadre d'une vision globale et partagée	24
Conclusion	25
Annexe I – Liste des membres du comité consultatif.....	26
Annexe III – Liste des participantes et participants des organismes nationaux	28
Annexe IV – Liste des membres du comité d'experts.....	31

Annexe V – Liste des membres du groupe de travail sur la gestion intégrée de la ressource en eau (GIRE)	32
Annexe VI – Liste des partenaires et organismes ayant participé aux rencontres régionales.....	33
Annexe VII – Liste des communautés et des organisations autochtones ayant participé à la consultation des Premières Nations	54
Annexe VIII – Liste des partenaires et organismes ayant déposé des mémoires	55

Introduction

Le 6 juin 2022, le gouvernement a publié la première Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire, intitulée *Mieux habiter et bâtir notre territoire – Vision stratégique* (Politique) dans laquelle il s'engageait à renouveler le cadre en aménagement du territoire.

Le 26 juin 2023, le plan de mise en œuvre 2023-2027 (PMO) visant à concrétiser la vision stratégique de la Politique a été dévoilé. L'une des mesures stratégiques consiste à publier de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), dans l'objectif :

- de concrétiser les objectifs de la Politique sur le territoire québécois et mieux capter les enjeux d'actualité en aménagement du territoire;
- de renforcer l'approche partenariale et mieux prendre en compte les particularités territoriales;
- d'évaluer l'atteinte des objectifs en assortissant les OGAT d'indicateurs;
- de mieux arrimer l'aménagement et le développement pour assurer la vitalité des territoires.

Le 8 mai 2023, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a publié un [document de consultation en vue de la publication des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire](#). Ce document est le fruit de la concertation de 23 ministères et organismes gouvernementaux concernés par l'aménagement du territoire. Il avait également fait l'objet de commentaires et de bonifications à la suite de discussions tenues avec les membres du comité consultatif qui avait été mis sur pied dans le cadre de l'élaboration de la Politique. Ce comité regroupe des représentantes et des représentants du milieu municipal et de la société civile (Annexe I) de même que des spécialistes de l'aménagement du territoire œuvrant dans des municipalités régionales de comté (MRC), des communautés métropolitaines (CM) et dans certains organismes de la société civile.

Plus précisément, ce document propose :

- huit orientations¹ préliminaires dotées d'objectifs et d'attentes clairs à l'intention des MRC;
- une approche partenariale permettant aux MRC de choisir les moyens permettant de répondre aux OGAT;
- un système de monitoring accompagné d'indicateurs stratégiques, régionaux et facultatifs qui devront être accompagnés de cibles déterminées par les MRC;
- une modulation des attentes basée sur une typologie de MRC.

Du 8 mai au 31 août 2023, des activités de consultation sur ce document ont été réalisées :

- consultation Web ouverte à toute la population à laquelle plus de 300 personnes et organismes ont participé (8 mai au 31 août 2023) (Annexe II);
- rencontre rassemblant des organismes nationaux (Annexe III) (17 mai 2023);
- rencontre du comité d'experts (Annexe IV) (18 mai 2023);

¹ Les OGAT destinées à favoriser la mise en valeur du potentiel éolien au Québec sont présentées dans le document « Pour un développement durable de l'énergie éolienne ». Elles seront intégrées sans modification au document dans lequel figureront les OGAT qui entreront en vigueur en 2024.

- rencontre avec le groupe de travail sur la gestion intégrée de la ressource en eau (GIRE) (Annexe V) (30 mai 2023);
- rencontres régionales lors desquelles plus de 400 personnes représentant le milieu municipal et les organismes régionaux ont été entendues (Annexe VI) (17 rencontres du 1^{er} juin au 6 juillet 2023);
- rencontre de consultation avec les Premières Nations (Annexe VII) (6 juillet 2023).

Enfin, près de 80 mémoires ont été transmis au Ministère (Annexe VIII).

Présentation des commentaires reçus

Le Bilan des consultations dresse un portrait des commentaires émis par les différents intervenants à travers les nombreuses activités de consultation.

La section Commentaires généraux fait état de remarques et de questionnements reçus dans les différentes activités de consultation. Ils ont notamment trait à la mise en œuvre des OGAT. Un court bilan des commentaires transmis lors de la rencontre de consultation avec les Premières Nations est ensuite présenté. Enfin, les principaux commentaires reçus sur chacune des orientations soumises à la consultation sont présentés.

Commentaires généraux

Dans l'ensemble, les participants accueillent favorablement les nouvelles OGAT de même que la modulation des attentes grâce à la typologie des MRC. Des représentants du milieu municipal rappellent l'importance de laisser le choix des moyens aux MRC dans la mise en œuvre des OGAT.

Ils soulignent la nécessité de clarifier les attentes ainsi que les rôles et les responsabilités des différentes échelles de planification, notamment entre une CM et une MRC. Certains participants souhaitent d'ailleurs un meilleur arrimage entre les attentes des différentes orientations afin d'assurer leur mise en œuvre sur le territoire.

Commentaires concernant les rôles des ministères

En matière de concertation interministérielle, des représentants du milieu municipal expriment le besoin de voir la communication entre les ministères et les organismes renforcée et le rôle de coordination du MAMH raffermi. Ils souhaitent également que soit amélioré le dialogue entre les élus et le MAMH.

Par ailleurs, des représentants municipaux proposent que les moyens mis en place par le gouvernement pour soutenir les MRC dans l'atteinte de leurs cibles soient identifiés dans le document d'OGAT.

Commentaires concernant le calendrier de révision des SAD

Comme l'échéancier pour l'intégration des OGAT aux schémas d'aménagement et de développement (SAD) et aux plans métropolitains d'aménagement et de développement reste à définir, il est mentionné que celui-ci doit être élaboré en collaboration avec le milieu municipal. Une préoccupation est soulevée relativement aux MRC qui ont commencé la révision de leur SAD.

Pour accélérer le processus, certaines MRC recommandent l'adoption de mesures transitoires, comme l'exigence de mettre à jour le plan d'action du SAD en conformité avec les nouvelles attentes des OGAT.

Commentaires concernant la typologie des MRC

La typologie des MRC proposée, qui permet la modulation de certaines attentes et une meilleure prise en compte des particularités territoriales, est généralement saluée.

Certains critères balisant cette typologie sont remis en question comme le nombre d'habitants du principal pôle de services. Des répondants suggèrent des ajustements à la typologie afin de :

- distinguer les MRC en dévitalisation ayant une municipalité de petite taille comme pôle principal;
- regrouper les MRC ayant un pôle principal comptant moins de 10 000 habitants;
- regrouper les MRC rurales dont les municipalités comptent moins de 20 000 habitants.

Des organismes suggèrent de prendre en compte les projections démographiques plutôt que la population du pôle principal, notamment les catégories D et E.

Des représentants du milieu municipal proposent de prévoir davantage de flexibilité pour les secteurs ruraux afin de soutenir la vitalité de certaines municipalités, par exemple en réduisant le nombre d'orientations auxquelles sont soumises les MRC visées. Des organismes affirment que de réduire les attentes pour les MRC des groupes D et E pourrait nuire à l'objectif de consolider les milieux de vie, de protéger le territoire agricole et naturel et de favoriser la mobilité durable sur une grande partie du territoire du Québec. Ils recommandent que certaines attentes facultatives soient rendues obligatoires.

Commentaires concernant les connaissances factuelles

Des acteurs du milieu municipal et des organismes demandent de préciser la notion de « base de connaissances factuelles ou scientifiquement reconnues » mentionnée dans les OGAT. Ils voudraient également plus de détails quant aux types et aux sources de données et d'études qui seront acceptées dans le cadre des analyses.

Commentaires concernant le système de monitoring

Indicateurs, cibles et bilans

Le système de monitoring proposé est généralement bien accueilli par les participants. Ceux-ci sont d'avis que la détermination des indicateurs régionaux et facultatifs et la définition de cibles par le milieu municipal mettent de l'avant la volonté du gouvernement de prendre en compte les particularités territoriales. Néanmoins, des commentaires sont soulevés au sujet du système de monitoring.

Concernant le volet national, des participants suggèrent de présenter les indicateurs nationaux dans le document d'OGAT et de préciser la relation entre ces indicateurs et les indicateurs stratégiques. À cet effet, ils demandent de veiller à une complémentarité entre les indicateurs et les cibles des deux volets et de référer explicitement aux finalités de la planification territoriale récemment ajoutées à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).

Pour le volet régional, il est recommandé de clarifier les critères pour la définition des cibles et la manière dont celles-ci seront analysées lors de l'analyse de conformité. De plus, malgré l'appui à la réalisation des bilans régionaux, des participants sont d'avis qu'il faut prévoir un horizon plus long que celui de quatre ans prévu à la LAU afin d'assurer une adéquation avec l'horizon de planification sur 20 ans prévu dans les OGAT pour le calcul des besoins prévisibles en espaces.

Les indicateurs stratégiques proposés sont quant à eux accueillis favorablement. Cependant, certains participants soulignent un manque de précision et d'ambition de la part du gouvernement

à leur égard. À cet effet, il est conseillé de mettre en place un processus collaboratif incluant la société civile ainsi que le milieu universitaire et scientifique qui permettrait de mener une réflexion sur le monitoring et les indicateurs afin de les améliorer dans le futur.

Enfin, il est suggéré de combiner différents types d'indicateurs, tels que des indicateurs de moyens et de résultats afin de mesurer les actions réalisées et d'évaluer l'atteinte des objectifs poursuivis.

Collecte de données et mise en œuvre

Des préoccupations sont émises quant à l'envergure du travail lié à la collecte et à l'analyse des données nécessaires au suivi des indicateurs. Selon des représentants du milieu municipal, le gouvernement doit prévoir des moyens pour mutualiser les données et ainsi optimiser la collaboration entre les organismes et les acteurs gouvernementaux et municipaux. À cet effet, il est demandé d'établir une méthodologie cohérente afin de standardiser les résultats. Concernant les principes qui ont guidé le choix des indicateurs, il est suggéré de miser davantage sur ceux visant la pertinence de ces indicateurs et leur appui à la prise de décision.

Certains participants sont d'avis que la mise en œuvre des indicateurs doit s'arrimer à la modulation et à la typologie des MRC. Enfin, il est demandé de clarifier les rôles, les compétences et les attentes entre les CM et les MRC du groupe A à l'égard de la détermination des indicateurs et des cibles.

Commentaires concernant les ressources nécessaires à l'intégration des OGAT aux outils de planification

Des MRC ont manifesté des inquiétudes quant aux ressources limitées, tant financières qu'humaines, dont dispose leur organisation pour accomplir le travail d'intégration des nouvelles OGAT aux outils de planification. Elles demandent de bénéficier de nouvelles sources de financement, notamment pour réaliser des études et collecter des données. Ce financement serait d'autant plus justifié considérant que le respect des délais impartis par la LAU constitue un défi pour certains territoires.

De plus, des représentants du milieu municipal soulignent la nécessité d'être accompagnés sur les plans technique et financier, notamment pour le développement et le suivi des indicateurs.

Consultation des Premières Nations

La consultation des Premières Nations a permis de poursuivre le dialogue amorcé dans le cadre de la Politique.

Le 18 mai 2023, le document de consultation sur l'adoption de nouvelles OGAT a été transmis aux Premières Nations en vue de la tenue d'une rencontre d'échanges virtuelle. Celle-ci a eu lieu le 6 juillet 2023 pour présenter les OGAT préliminaires et recueillir les commentaires sur celles-ci. En tout, 28 personnes représentant 16 communautés autochtones et organisations y ont participé (Annexe VII). De plus, neuf communautés autochtones et organisations ont fait parvenir des commentaires au MAMH.

Une rencontre visant à faire un retour sur les commentaires et les préoccupations soulevées dans le cadre de la consultation et leur prise en compte a eu lieu le 30 janvier 2024.

Bilan des commentaires sur chacune des orientations

Orientation 1 : Assurer la résilience des communautés par le renforcement de l'adaptation aux changements climatiques et l'accroissement de la sécurité des milieux de vie

Commentaires généraux

Monitoring

Des organismes ont souligné l'absence d'indicateur stratégique pour cette orientation. Ils ont d'ailleurs suggéré des indicateurs afin d'assurer un suivi de :

- l'artificialisation des terres;
- l'adaptation aux changements climatiques;
- le développement d'usages sensibles à proximité des chemins de fer et des gares de triage.

Objectif 1.1 – Adapter les milieux de vie aux changements climatiques

Des participants mentionnent l'importance de clarifier le contenu de l'objectif et d'établir des attentes précises afin d'en assurer la mise en œuvre. Selon des acteurs du milieu municipal, la planification des solutions durables d'adaptation aux changements climatiques doit passer par l'intégration à l'OGAT d'une méthodologie et d'exemples concrets liés aux différents aléas, afin de développer l'expertise à l'échelle régionale.

Lutte contre les changements climatiques

Les attentes liées à l'adaptation aux changements climatiques sont bien accueillies; certains suggèrent d'ajouter un objectif lié à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Selon eux, l'aménagement du territoire offre des solutions permettant d'augmenter la résilience des communautés et d'atténuer les GES, autant dans les milieux de vie urbains que ruraux. Des représentants du milieu municipal estiment que l'objectif doit être modulé afin de mieux prendre en compte les MRC situées dans un milieu rural, forestier ou agricole. Des répondants soulignent également l'importance de conserver les écosystèmes et ils proposent la réalisation d'études environnementales lors de nouveaux développements.

Des citoyens et des organismes estiment que l'impact des changements climatiques sur la santé, notamment sur les personnes vulnérables, doit être davantage considéré dans le contenu de l'objectif. L'implication des professionnels de la santé publique lors de la révision des SAD permettrait de conjuguer ces éléments.

Arrimage territorial et gestion de l'eau

Des participants considèrent que les effets des changements climatiques outrepassent les limites administratives. Ainsi, il serait opportun que les MRC voisines ainsi que les organismes de bassins versants travaillent de concert sur ces enjeux.

Des représentants de MRC craignent que la densification dans les milieux non pourvus de réseaux d'aqueduc et d'égout entraîne une surutilisation des puits et des fosses septiques, menaçant ainsi l'approvisionnement en eau potable, tant en quantité qu'en qualité.

Enfin, des représentants du milieu municipal soulèvent que la densification pourrait poser des défis pour l'évacuation des eaux, compte tenu de l'imperméabilisation des sols. Ainsi les OGAT devraient prendre en considération les impacts anticipés des changements climatiques sur l'intensité des pluies.

Objectif 1.2 - Renforcer la sécurité et améliorer la qualité de vie des communautés par la réduction des risques et des nuisances

Des organismes souhaitent qu'un guide ou un cadre normatif sur la gestion des risques soit produit par le gouvernement pour encadrer les contraintes anthropiques.

Il est également souhaité que les zones inondables, les espaces de liberté, les zones présentant un risque d'embâcles, les gravières, les sablières et les carrières fassent partie des contraintes à identifier dans les SAD.

En outre, certains organismes suggèrent que les milieux humides considérés d'intérêt dans les plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) ne soient pas identifiés comme contraintes naturelles.

Conciliation entre les objectifs de consolidation et de densification ainsi que la présence de contraintes

Des organismes municipaux et nationaux considèrent que les attentes concernant la réduction des risques et des nuisances pourraient ne pas être conciliables avec les objectifs de consolidation et de densification des zones urbaines existantes. De plus, des représentants du milieu municipal souhaitent que les attentes liées aux zones de contraintes sonores relatives aux réseaux routier et ferroviaire soient modulées pour prendre en compte les particularités de certains milieux, notamment ceux qui se sont développés le long du réseau routier supérieur ou qui sont traversés par un réseau ferroviaire. Certains souhaiteraient également que les infrastructures de transport ferroviaire électrique destinées au transport des personnes soient retirées de la liste des contraintes anthropiques.

Orientation 2 : Assurer la conservation des écosystèmes et miser sur une gestion durable et intégrée des ressources en eau

Commentaires généraux

Les nouvelles notions intégrées dans les OGAT, telles que la conservation, l'utilisation durable du territoire, les boisés d'intérêt, les forêts à haute valeur écologique sont jugées pertinentes, mais devraient être clarifiées. À cet effet, il est mentionné que des exemples d'utilisation durable des territoires agricoles et forestiers pourraient être ajoutés à la définition de la conservation afin de démontrer leurs contributions.

Des préoccupations sont émises quant à l'obligation de prévoir des moyens de conservation pour les milieux naturels. Au regard de la jurisprudence, la création d'une affectation particulière sur le territoire d'une municipalité, à des fins de conservation, peut limiter les droits de propriété et entraîner des poursuites judiciaires. Certains participants estiment que ce risque devrait être partagé avec le palier gouvernemental. En outre, ils estiment que l'application de l'orientation 2 en zone agricole soulève des questions sur la préséance de certains objectifs des OGAT.

Monitoring

Des participants considèrent que les objectifs et les cibles de la COP15, que le gouvernement s'est engagé à respecter, dont la conservation de 30 % des milieux naturels, devraient être intégrés à l'indicateur.

Des organismes régionaux et des citoyens mentionnent que l'indicateur stratégique relié à la superficie des milieux naturels faisant l'objet de mesures de conservation gagnerait à aller au-delà des mesures de conservation. Des indicateurs relatifs à la santé, à la qualité et à la répartition des milieux naturels de même qu'aux services écologiques devraient être ajoutés. Finalement, un indicateur stratégique lié à la qualité et la consommation de l'eau permettrait d'assurer la pérennité et la protection de cette ressource.

Objectif 2.1 – Conserver les milieux naturels d'intérêt

Des organismes et des représentants du milieu municipal soulignent que les différentes planifications des acteurs régionaux et provinciaux, qui ont trait à la conservation des milieux naturels, devraient s'arrimer et être prises en compte dans les SAD. Ils estiment qu'une modification des plans d'affectation du territoire public permettrait de protéger les territoires d'intérêt écologique en terres publiques. De plus, ils considèrent que la conservation de ces territoires serait favorisée par la création de parcs régionaux.

Liste des territoires d'intérêt écologique

Des organismes régionaux estiment qu'une clarification de l'annexe 2.1, par l'ajout d'une représentation cartographique des milieux naturels concernés, permettrait d'éviter les erreurs d'interprétation.

La conservation des territoires d'intérêt écologique ainsi que des autres milieux naturels est importante de l'avis d'une grande partie des répondants. De plus, ils suggèrent que les territoires d'intérêt écologique, sans statut de protection ou de conservation (section 2 de l'annexe 2.1), devraient seulement faire l'objet d'activités liées à une utilisation durable. Certaines MRC estiment que l'identification à leur SAD des milieux naturels inscrits au Répertoire des sites de conservation volontaire du Québec pourrait avoir une incidence négative sur les projets de développement.

Objectif 2.2 – Contribuer à la résilience des écosystèmes

Des représentants du milieu municipal et des organismes suggèrent d'élaborer des documents d'accompagnement afin de :

- convenir d'une méthodologie permettant de déterminer les corridors écologiques;
- présenter le portrait et les données du couvert forestier québécois ainsi que les éléments permettant d'apprécier la valeur qualitative des milieux forestiers;
- préciser les situations pour lesquelles le contenu facultatif de l'attente 2.2.2 s'applique;
- présenter des bonnes pratiques de conservation;
- déterminer les situations favorables à l'aménagement forestier durable.

Des préoccupations sont émises quant à la mise en œuvre des attentes 2.2.1 et 2.2.2 en zone agricole, notamment quant à la préséance d'une OGAT sur les autres. De plus, des représentants du milieu municipal et des citoyens affirment qu'il devrait être obligatoire de planifier les corridors écologiques en prenant en compte la planification des MRC adjacentes, afin de favoriser les déplacements fauniques.

Des représentants du milieu municipal signalent qu'il conviendrait de prendre en considération les corridors écologiques dans la planification des terres publiques, notamment ceux qui ont fait l'objet

d'une étude spécifique. Des organismes souhaitent une meilleure cohérence entre les normes et les affectations à mettre en place pour maintenir ces corridors écologiques. À cela s'ajoute l'adaptation des infrastructures aux écosystèmes, par exemple par la construction de passages fauniques qui sont considérés comme de bons exemples en matière de restauration de la connectivité. Les sites pour la pratique d'activités de plein air pourraient aussi, selon des organismes, faire partie des corridors écologiques. Des répondants mentionnent que le contenu facultatif relatif aux rives élargies devrait être obligatoire, notamment pour assurer une meilleure protection des écosystèmes et la conservation de la biodiversité.

Considérant que les couverts forestiers contribuent au maintien de la biodiversité en zones agricoles et requièrent d'être conservés et protégés, des organismes estiment que l'approche écosystémique pourrait être mise de l'avant.

Objectif 2.3 – Assurer la pérennité et la protection des ressources en eau par une gestion intégrée

Des représentants du milieu municipal et des organismes suggèrent d'élaborer des documents d'accompagnement afin :

- de fournir des données en lien avec les sites de prélèvements d'eau potable;
- de préciser le type d'études ou d'évaluations nécessaire à la mise en œuvre de l'attente 2.3.3;
- de déterminer les affectations et les usages protégeant les ressources en eau;
- de trouver des solutions aux enjeux identifiés pour protéger la ressource en eau;
- de dresser un portrait de l'utilisation actuelle de la ressource en eau;
- d'évaluer les besoins en eau pour le développement futur.

Protection des zones de recharge et besoins en eau

Selon des acteurs du milieu municipal, cet objectif devrait faire en sorte que les normes relatives à la protection des zones de recharge en eaux souterraines soient compatibles avec le maintien et le développement des activités forestières, agricoles et extractives en plus des fonctions résidentielles. De plus, des répondants jugent essentiel de préciser les périodes d'évaluation ainsi que les activités pour lesquelles les besoins en eau doivent être évalués, tels que les activités agricoles, industrielles ainsi que les nouveaux projets de développement.

Prise en compte des particularités territoriales

Des préoccupations sont émises par des représentants du milieu municipal quant à la rigidité des normes minimales de lotissement pour les lots en corridor riverain et les lotissements sans service ou partiellement desservi. Certains proposent qu'elles puissent être adaptées aux particularités territoriales, notamment pour les corridors riverains en milieu côtier et insulaire. La prise en compte des nouvelles technologies en matière de traitement des eaux devrait être considérée pour, par exemple, mener à une réévaluation de ces normes.

Orientation 3 : Planifier l'aménagement et le développement du territoire agricole de manière à assurer sa protection, la mise en valeur de son plein potentiel et à créer un cadre propice à la pratique des activités agricoles

Commentaires généraux

Selon des citoyens et des organismes, pour être en mesure de protéger le territoire agricole, cette orientation ne devrait pas être modulée en fonction de la typologie des MRC. L'application de l'OGAT relative au territoire agricole pourrait même s'étendre à l'extérieur de la zone agricole permanente pour viser toutes les superficies et activités agricoles, même celles situées en zone blanche. En outre, le contenu de cette orientation devrait s'arrimer avec les résultats de la consultation menée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) sur la modernisation du régime de protection et de mise en valeur du territoire agricole.

Par ailleurs, il est recommandé de faire référence aux définitions prévues à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA).

Monitoring

Pour des organismes, toutes les MRC du Québec devraient adopter les mêmes indicateurs régionaux pour le territoire agricole. Ces indicateurs devraient être identifiés en concertation avec les producteurs agricoles et le MAPAQ.

Par ailleurs, des participants recommandent de retirer l'indicateur stratégique mesurant « la superficie occupée par la zone agricole selon les classes de sol ». Ce dernier serait trop restrictif, car il ne permet pas de reconnaître l'utilité du sol agricole en fonction des différents types de production. Afin de mieux mesurer les changements d'usage et le dynamisme du territoire agricole, des organismes recommandent de monitorer l'évolution des superficies en culture ou l'évolution du nombre d'usages non agricoles introduits dans la zone agricole.

Objectif 3.1 – Garantir la pérennité d'une base territoriale pour la pratique des activités agricoles

Planification et occupation du territoire agricole

Des organismes souhaitent que l'ensemble du territoire agricole soit protégé de façon prioritaire, incluant aussi les sols de moins bonne qualité agronomique, puisqu'ils offrent un potentiel agricole non négligeable et qu'ils pourraient s'avérer adéquats pour certaines cultures en considérant les effets des changements climatiques.

Afin de mieux concilier les objectifs reliés à la conservation des milieux naturels, notamment les corridors écologiques, et à la mise en valeur du territoire agricole, des représentants du milieu municipal demandent que les modalités d'arbitrage entre les enjeux soulevés par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et le MAPAQ soient précisées.

Enfin, certains organismes et répondants du milieu municipal ont demandé de préciser quelle est l'échelle adéquate pour l'analyse des besoins et l'offre en espaces.

Révision et protection de la zone agricole

Certains répondants ont proposé que la zone agricole permanente décrétée soit cartographiée par le MAPAQ à partir des outils désormais disponibles (cadastre rénové, cartes d'utilisation du sol, matrices graphiques numériques de rôles d'évaluation, terres en culture, etc.), afin de réaliser une cartographie plus fine que celle actuellement disponible.

Il est en outre recommandé par certains de rendre l'encadrement de la zone agricole plus flexible (morcellement des terres agricoles, agrandissement d'un usage non agricole en zone agricole, etc.), afin de dynamiser l'occupation du territoire. Il serait également opportun de prioriser la consolidation et la concentration d'habitations (résidentielles, mixtes ou de villégiature) en zone non agricole à l'extérieur des périmètres d'urbanisation (PU), avant d'envisager l'empiétement en zone agricole.

Friches agricoles

La notion de compensation des pertes de superficies agricoles par la remise en culture de superficies en zone agricole ayant un potentiel équivalent semble irréalisable pour certains, puisque les MRC ne disposent pas des leviers légaux nécessaires. La remise en culture de friches agricoles représenterait davantage une action de mise en valeur plutôt qu'une action de compensation. Si un mécanisme de compensation devait être mis en place, des organismes demandent de viser l'inclusion de nouvelles superficies aux caractéristiques similaires à l'intérieur de la zone agricole afin d'assurer une compensation équivalente à la perte.

Exclusion de la zone agricole et densification des îlots déstructurés

Des répondants demandent des précisions concernant l'attente 3.1.1 pour assurer un arrimage entre le SAD et la démarche d'exclusion de la zone agricole prévue dans la LPTAA. En outre, certains demandent que les îlots déstructurés puissent être densifiés pour favoriser la vitalisation des rangs et la pérennité des routes et des infrastructures des municipalités rurales. D'autres estiment plutôt qu'il serait préférable d'éviter la densification de ces îlots pour prévenir un dézonage subséquent à proximité.

Objectif 3.2 – Favoriser le développement, le dynamisme et la mise en valeur d'activités agricoles et agroalimentaires, structurantes, pérennes, novatrices et diversifiées

Des acteurs du milieu municipal considèrent que l'attente 3.2.1 devrait être accompagnée d'une modification conséquente de la LPTAA, afin d'accentuer l'importance de cet objectif.

Durabilité des milieux agricoles

Des organismes notent la pertinence de prendre en considération les nouveaux types d'activités agricoles (aquaculture, mariculture et agriculture innovante et durable) ainsi que les préoccupations reliées à l'alimentation (accès à une alimentation saine et locale, production à petite échelle, activités agroalimentaires et agrotouristiques, réduction du gaspillage alimentaire), car ils peuvent avoir une influence sur le dynamisme, la diversification et la durabilité des milieux agricoles.

Objectif 3.3 – Assurer la cohabitation harmonieuse des utilisations agricoles et non agricoles en zone agricole et à l'interface entre la zone agricole et les secteurs bâtis

Cohabitation harmonieuse et encadrement des activités d'élevage et de production

Des organismes rappellent que l'usage principal en zone agricole doit demeurer l'agriculture et qu'une cohabitation harmonieuse entre celui-ci et les autres activités agricoles et non agricoles doit être assurée.

De plus, selon certains, les nuisances environnementales, telles que les poussières, les bruits et la lumière, devraient être prises en compte dans la détermination des distances séparatrices. Enfin, l'attente 3.3.2 devrait mentionner la nécessité de l'adaptation des équipements d'élevage aux normes de bien-être animal.

Orientation 4 : Consolider les milieux de vie existants et planifier les transports de façon intégrée afin de favoriser la mobilité durable, de répondre aux besoins en habitation et d'assurer la protection des milieux naturels et agricoles

Commentaires généraux

Monitoring

Afin de mesurer la consolidation des milieux urbains, des représentants du milieu municipal suggèrent d'appliquer les indicateurs de gestion de l'urbanisation à une échelle plus fine que celles des PU, soit à l'intérieur des secteurs centraux et des secteurs à consolider.

Quant à l'indicateur lié à la densification à l'intérieur des PU, certains milieux pourraient avoir de la difficulté à densifier leur territoire, considérant qu'ils ne sont pas desservis par les réseaux d'aqueduc ou d'égout ou qu'ils connaissent des contraintes liées à l'approvisionnement en eau.

Des organismes jugent pertinent de préciser l'indicateur stratégique lié à la part des activités structurantes accessibles par d'autres moyens que la voiture, compte tenu du manque de clarté de la notion d'accessibilité. Ainsi, l'indicateur pourrait prendre en compte la sécurité, l'origine des déplacements, la qualité du trajet et la part de la population qui y a accès.

Des organismes souhaitent une clarification sur le nombre et la nature des logements à construire à l'échelle nationale dans une perspective de cohérence avec l'évaluation des besoins en habitation à l'échelle régionale.

Plusieurs indicateurs concernant l'habitation sont proposés par le milieu municipal et les organismes, dont :

- la part des ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement;
- la part des ménages consacrant moins de 30 % de leurs revenus à se loger;
- la part de logements sociaux et abordables par rapport au parc locatif total;
- le taux d'inoccupation des logements locatifs;
- le type de logements construits selon la tenure des propriétés immobilières.

Ils estiment que certains indicateurs pourraient être partagés avec la CM, mais, de façon générale, l'identification des besoins de la population en matière d'habitation devrait être du ressort de la MRC.

Typologie des MRC

Des citoyens ainsi que des organismes recommandent que tous les groupes de MRC répondent à l'ensemble des attentes afin de protéger le territoire agricole.

De plus, il est jugé nécessaire de clarifier la modulation et l'application des attentes pour les MRC situées en partie dans la CM de Montréal. Il est également demandé de moduler, ou de reformuler, certains indicateurs afin de prendre en compte les particularités territoriales.

Objectif 4.1 – Planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages

Modèles innovants d'habitation solidaire et durable

Selon certains organismes, le contenu facultatif lié à l'implantation de modèles innovants d'habitation solidaire et durable devrait être obligatoire, notamment par l'établissement d'un minimum de logements répondant à ces critères.

Objectif 4.2 – Optimiser l'utilisation du sol et les investissements publics en orientant la croissance vers les milieux urbanisés

Densification et détermination des besoins en espaces

Des représentants municipaux souhaitent que les MRC puissent identifier plusieurs pôles afin d'en tenir compte dans la répartition de leurs besoins en espaces.

Ils signalent que les municipalités de petite taille ou sans réseau d'aqueduc et d'égout doivent se développer malgré la priorisation du principal pôle de services et d'équipements. À ce titre, la révision des PU actuels pourrait représenter un frein au développement pour les municipalités qui souhaitent conserver leur potentiel de construction.

La majorité des répondants s'entendent sur l'importance de garantir l'accès à des espaces verts dans les projets de densification.

Territoires situés à l'extérieur des PU

Certains citoyens et organismes rappellent le risque d'empiéter en zone agricole et dans les milieux naturels lorsque des projets se réalisent en dehors des PU. Des représentants du milieu municipal soulèvent l'importance de l'occupation dynamique du territoire à l'extérieur des PU, afin de rentabiliser les infrastructures et de soutenir les milieux dévitalisés. À ce titre, il paraît arbitraire de limiter les résidences hors PU à des résidences unifamiliales isolées. En effet, les unités d'habitation accessoires et les usages résidentiels de faible densité, voire le multifamilial, pourraient également être permis.

Objectif 4.3 – Assurer la planification intégrée de l'aménagement et des transports

La Politique de mobilité durable et la typologie des MRC

Certains organismes considèrent que la planification devrait non seulement prioriser le transport collectif et actif, mais aussi encourager le transfert modal afin de réduire les déplacements en auto-solo, conformément à la Politique de mobilité durable (PMD) et aux engagements climatiques du Québec.

L'attente visant l'intégration d'infrastructures de transport actif dans les secteurs visés par des projets d'extension urbaine ou de redéveloppement devrait intégrer la multiplication des options de transport pour les citoyens. L'attente serait ainsi plus cohérente avec la cible de la PMD qui vise à ce que 70 % de la population ait accès à au moins quatre services de mobilité durable.

Pour certains, cette attente devrait être modulée, notamment pour les MRC des catégories D et E, compte tenu des défis de desserte des milieux ruraux. Des organismes estiment que la modulation n'a pas lieu d'être dans cet objectif, considérant que l'une des cibles de la Politique gouvernementale de prévention en santé vise à ce que « 90 % des municipalités de plus de 1 000 habitants adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable ».

Mobilité active et sécurité

Compte tenu de la complexité à mettre en place des moyens de transport collectif, surtout dans les milieux peu denses et peu urbanisés, les répondants estiment que la mobilité active pourrait être une bonne alternative pour favoriser l'accès aux espaces verts et récréatifs ainsi qu'aux services alimentaires. Il est notamment suggéré d'ajouter une attente quant à l'accès en transport actif aux lieux où se pratique l'agriculture urbaine.

Des organismes souhaitent que l'ensemble des MRC, plutôt que les groupes A, B et C seulement, oriente la croissance vers les secteurs à distance de marche des points d'accès aux transports collectifs. Ils demandent aussi que la notion de « distance de marche » soit clarifiée.

La sécurité des usagers soulève de nombreux commentaires. À cet effet, il est suggéré d'intégrer la notion de « vision zéro décès et blessé »² et d'assurer la sécurité des passages à niveau situés à proximité des gares intermodales. Par ailleurs, le risque de collisions avec la faune devrait être pris en compte et minimisé par l'identification et l'aménagement des corridors fauniques.

Collaboration avec les acteurs concernés

Selon certains organismes, le contenu facultatif visant à prendre en compte les bassins de mobilité qui dépassent les limites des territoires administratifs devrait être obligatoire.

Des représentants du milieu municipal jugent également que la planification du transport doit s'effectuer en amont du développement, dans le cadre d'une collaboration proactive entre les organismes et les acteurs municipaux et gouvernementaux.

² L'approche vision zéro juge inacceptable les décès humains sur la route et vise à ce qu'aucun décès ne survienne des suites d'une collision, plaçant alors la sécurité de tous les usagers au cœur de sa philosophie. [Piéton Québec \(2021\)](#)

Orientation 5 : Mettre à profit les caractéristiques distinctives pour aménager des milieux de vie de qualité

Commentaires généraux

Monitoring

Des organismes font remarquer la difficulté de mesurer l'indicateur stratégique concernant la part des projets qui tiennent compte des principes directeurs de la qualité architecturale. Ils considèrent que l'information pourrait ne pas être traitée objectivement.

Il est également souhaité que soient identifiés des indicateurs relatifs au verdissement, à la réduction des îlots de chaleur urbains, à l'imperméabilisation des sols, à la santé et à la qualité de vie (en lien par exemple avec les déserts alimentaires, l'agriculture urbaine et l'accessibilité aux services de proximité).

Objectif 5.1 – Aménager des milieux de vie complets qui présentent une architecture de qualité

Des organismes mentionnent l'importance de respecter le partage des responsabilités et des compétences entre les municipalités locales et les MRC en ce qui a trait à l'aménagement des milieux de vie. Il est également proposé que les MRC déterminent elles-mêmes les moyens pour assurer le verdissement, plutôt que les municipalités locales.

Aménagement de milieux de vie complets

Des organismes soulignent que les attentes portant sur l'accessibilité universelle et sur le maintien des espaces végétalisés devraient être obligatoires pour l'ensemble des MRC. Il est également proposé de lier les attentes relatives à la création de milieux de vie complets à certains concepts d'aménagement (ex. l'approche 3-30-300³) afin de favoriser des villes plus vertes. Des citoyens estiment que tous les bâtiments financés par des fonds publics devraient être soumis aux 11 principes directeurs de la qualité architecturale. Ces principes devraient toutefois être mieux définis afin d'en favoriser une compréhension commune.

Objectif 5.2 – Protéger et mettre en valeur les composantes culturelles du territoire

Protection et mise en valeur des composantes culturelles territoriales

Des organismes souhaitent que les sentiers et les sites d'activité récréative et de plein air ainsi que ceux d'intérêt historique, culturel, paysager et naturel soient ajoutés comme composantes culturelles. Une attente relative à la villégiature et à ses impacts sur les territoires d'intérêt historique, culturel ou esthétique, devrait également être ajoutée pour toutes les MRC.

Certains remettent en cause l'obligation de mener une étude de potentiel archéologique sur l'ensemble du territoire des MRC. Ils demandent de limiter l'identification des composantes culturelles aux seuls immeubles cités ou classés, en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC), au lieu d'identifier et de cartographier la totalité des immeubles patrimoniaux

³ Cette approche recommande que chaque résident devrait voir au minimum trois arbres, se déplacer dans des quartiers avec 30 % de couvert arboré et vivre à moins de 300 mètres d'un espace vert. Milieux de vie en santé (2020) <https://milieuxdevieensante.org/approche-3-30-300-villes-saines-vertes-equitables/>.

inventoriés. Des organismes municipaux précisent que l'encadrement du domaine culturel devrait relever des municipalités locales et non des MRC.

Orientation 6 : Favoriser l'attractivité des territoires et le dynamisme des communautés

Commentaires généraux

Monitoring

Plusieurs indicateurs stratégiques sont proposés pour cette orientation :

- le taux d'inoccupation des commerces et des bureaux;
- la densité d'emplois dans des secteurs à vocation industrielle ou commerciale;
- la part d'accès publics aux milieux naturels.

Définitions et concepts

Des citoyens et des organismes considèrent que les termes « conditions favorables » et « développement économique durable » du libellé de l'objectif 6.1 devraient être définis et intégrés dans le contenu des attentes, dans un souci de précision et de compréhension.

La définition de « secteurs à vocation forestière » devrait inclure les secteurs en régénération, les petits peuplements, les peuplements dégradés et les friches forestières.

Objectif 6.1 – Mettre en place des conditions favorables à l'innovation et au développement économique durable

Modulation selon les MRC

Certains répondants se montrent en désaccord avec la modulation proposée. Ils suggèrent que tous les groupes de MRC soient assujettis à l'obligation de consolider leurs espaces industriels et commerciaux existants et de les utiliser à leur plein potentiel.

Des citoyens et des organismes apprécient la proposition de modulation, notamment pour les considérations entourant la connectivité, la perméabilité et le transport actif et collectif. Cette modulation devrait selon eux s'accompagner de contenu et d'attentes qui valorisent le caractère multifonctionnel des milieux ruraux.

Consolidation

La planification des secteurs à vocation industrielle devrait se faire dans une perspective de consolidation des PU. Pour cela, il faudrait prioriser les secteurs industriels à optimiser. Dans une même optique, des organismes estiment que la consolidation des espaces commerciaux devrait se faire en priorisant le redéveloppement et la requalification.

Par ailleurs, il est souhaité d'évaluer les impacts directs et indirects des secteurs industriels sur les activités et les ressources avoisinantes.

Localisation des activités

Les ressources naturelles devraient, selon certains, être transformées à proximité des lieux d'extraction afin d'assurer des retombées socio-économiques directes pour les communautés.

Des répondants suggèrent de limiter les secteurs monofonctionnels pour favoriser des secteurs mixtes et complets. Les zones à vocation industrielle devraient être réservées aux industries

pouvant nuire à la qualité de vie. L'implantation ou la relocalisation d'espaces commerciaux tels que les bureaux d'affaires devrait privilégier des secteurs mixtes.

Malgré que certains secteurs accueillent des usages contraignants ou présentent des enjeux de cohabitation, ceux-ci devraient tout de même se situer à proximité des secteurs centraux et être desservis en transport collectif. De plus, des organismes estiment que la planification des secteurs à vocation industrielle devrait favoriser l'intermodalité du transport des marchandises.

Le fait d'orienter les industries d'envergure régionale vers les secteurs spécialisés à vocation industrielle régionale pourrait porter préjudice aux municipalités qui souhaitent diversifier leur économie comme les municipalités à caractère rural.

Besoins en espaces

Des représentants du milieu municipal soulignent que, lors de l'établissement des besoins en espaces, les milieux qui ont connu un faible développement industriel et commercial disposent de peu de données pour appuyer leur exercice.

Installations électriques et collaboration avec Hydro-Québec

Une plus grande collaboration entre les MRC et Hydro-Québec est souhaitée. L'attente 6.1.5 pourrait exiger cette collaboration et préciser qu'elle doit se réaliser en amont des projets hydro-électriques. En outre, il serait judicieux, selon certains, d'explorer la possibilité d'utiliser les emprises de transport de lignes électriques pour aménager des corridors écologiques, des réseaux cyclables ou des projets communautaires.

Il est également suggéré que le contenu visant à prévoir l'espace nécessaire à l'implantation des nouvelles installations d'Hydro-Québec soit obligatoire, notamment pour éviter que l'alimentation d'un secteur oblige à empiéter dans un milieu sensible ou un territoire d'intérêt.

Objectif 6.2 – Miser sur le potentiel récréotouristique régional et les attraits naturels

Cohabitation avec les autres usages

Des participants mentionnent que le développement des attraits récréotouristiques devrait tenir compte des enjeux de cohabitation avec les activités agricoles existantes. Il est également jugé pertinent de prendre en compte la distinction entre les activités récréatives intensives et extensives lors de la planification des ensembles récréotouristiques, afin d'adapter la planification en fonction des impacts de ces activités.

Villégiature

Des préoccupations sont émises quant à l'importance de mieux encadrer la villégiature, notamment pour protéger les milieux naturels à l'extérieur des PU et limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes dans les plans d'eau servant à la villégiature et au récréotourisme. Des attentes pourraient être ajoutées à cet effet.

Accès aux plans d'eau

Lorsque la MRC détermine les accès aux plans d'eau, le caractère sécuritaire et la qualité des accès aux plans d'eau devraient être pris en considération.

Objectif 6.3 – Favoriser la mise en valeur de la forêt privée de manière à contribuer à son aménagement durable

Modulation

Considérant que les réalités sont très différentes entre les MRC (caractère urbain, agricole, forestier), certains participants estiment que le contenu de l'attente suivante devrait être modulé ainsi : Favoriser la mise en valeur des forêts privées de manière à contribuer au maintien des possibilités forestières et à l'aménagement durable de ces forêts.

Cadre gouvernemental

Des organismes demandent de prévoir un cadre gouvernemental de mise en valeur de la forêt auquel le milieu municipal devrait se conformer pour les secteurs à vocation forestière en terres privées. Ce cadre pourrait ressembler à celui de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour les milieux humides. Il pourrait être établi par région administrative, voire par MRC, pour couvrir certaines particularités régionales.

Orientation 7 : Assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire

Objectif 7.1 – Protéger les activités dont la viabilité serait compromise par les impacts engendrés par l'activité minière en fonction des utilisations du territoire et des préoccupations du milieu

Des commentaires sont formulés sur le régime minier actuel. En effet, l'abolition de la préséance de la *Loi sur les mines* et de l'article 246 de la LAU est demandée tant par le milieu municipal que par des citoyens. Certains suggèrent également que le fardeau de la preuve soit renversé, de sorte que les compagnies minières aient à démontrer le faible impact de leurs activités sur le territoire plutôt que ce soit les MRC qui aient à justifier en quoi des portions de leur territoire sont incompatibles avec les activités minières.

Identification des TIAM

La complexité du processus d'identification des territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) pour les MRC est mentionnée par certains intervenants du milieu municipal. À cet effet, il est suggéré d'abroger les attentes qui concernent la prise en compte des préoccupations du milieu et des droits miniers.

Par ailleurs, des représentants municipaux sont préoccupés par le fait que les TIAM peuvent avoir pour effet de limiter l'exploitation des sablières et des carrières. Une distinction entre les substances minérales de surface et les substances souterraines est demandée.

Finalement, certains ont suggéré de doter les nations autochtones d'un pouvoir de désigner des TIAM.

Liste des activités susceptibles de justifier la délimitation d'un TIAM

Les activités susceptibles de justifier la délimitation d'un TIAM sont le sujet de commentaires et des ajouts sont proposés tels que :

- des éléments du patrimoine culturel, au-delà de ceux reconnus par la LPC dont les éléments culturels identifiés par les MRC ou les communautés autochtones;
- l'ensemble de la zone agricole protégée par la LPTAA, de même que les érablières présentant un potentiel pour l'exploitation;
- l'ensemble des activités récréotouristiques, au-delà des activités récréotouristiques intensives;
- l'ensemble des milieux humides, hydriques et naturels identifiés par les PRMHH, et ce, avant leur intégration officielle aux SAD, ainsi que les milieux humides, hydriques et naturels qui ne font pas l'objet de mesure de protection ou de conservation;
- les sites de prélèvement d'eau potable de catégorie 3 qui desservent moins de 20 personnes, les sources d'eau à fort potentiel d'utilisation (comme les eskers aquifères), et les prises d'eau industrielles des embouteilleurs;
- des paysages présentant un intérêt;
- l'ensemble du territoire situé en dehors des PU, notamment pour les MRC du groupe A.

Objectif 7.2 – Favoriser la mise en valeur des ressources minérales par l'harmonisation des usages

Notions à clarifier

Des répondants considèrent que cet objectif manque de clarté. Les notions « d'harmonisation des usages » et de « proximité des sites miniers » ne semblent pas bien comprises ni faciles à mettre en oeuvre.

Réciprocité

Certains représentants municipaux considèrent que le concept de réciprocité devrait être intégré et appliqué de manière obligatoire afin que les sites miniers ne puissent se développer trop près des usages sensibles.

Orientation 8 : Valoriser le territoire public et les forêts du domaine de l'État en favorisant leur utilisation durable, polyvalente et optimale dans le cadre d'une vision globale et partagée

Objectif 8.1 – Contribuer à la cohabitation harmonieuse des usages sur le territoire public et à la mise en valeur des terres du domaine de l'État

Pour des représentants du milieu municipal et des organismes, la vision du développement de la villégiature en territoire public et celle en terre privée devraient être cohérentes.

Les attentes pourraient être modulées pour les régions possédant de grandes superficies de terres publiques et là où le développement de la villégiature demeure sous-exploité.

Objectif 8.2 – Favoriser la compatibilité des usages pour contribuer au maintien des possibilités forestières et à l'aménagement durable des forêts

Outre l'exploitation forestière, des représentants du milieu municipal soulignent l'importance de reconnaître le caractère polyvalent et multi-ressources du territoire public qui peut être utilisé à des fins d'activités fauniques (réserve faunique, zones d'exploitation contrôlée) ou récréatives (parc régional, etc.).

Des participants soulignent que la consultation et la concertation sont deux éléments à prioriser quant à la planification forestière en terre publique. Des représentants municipaux réclament un pouvoir décisionnel quant à la planification de la forêt publique.

Conclusion

Partenaires municipaux et régionaux, organismes de la société civile, experts et groupes universitaires, citoyennes et citoyens de même que Premières nations : un nombre important d'acteurs concernés par l'aménagement du territoire ont pris part aux activités de consultation portant sur le [document de consultation](#). Leur contribution a permis de recueillir des commentaires, des recommandations et des suggestions d'ajustement sur les huit orientations soumises à la consultation de même que sur le système de monitoring et la typologie des MRC.

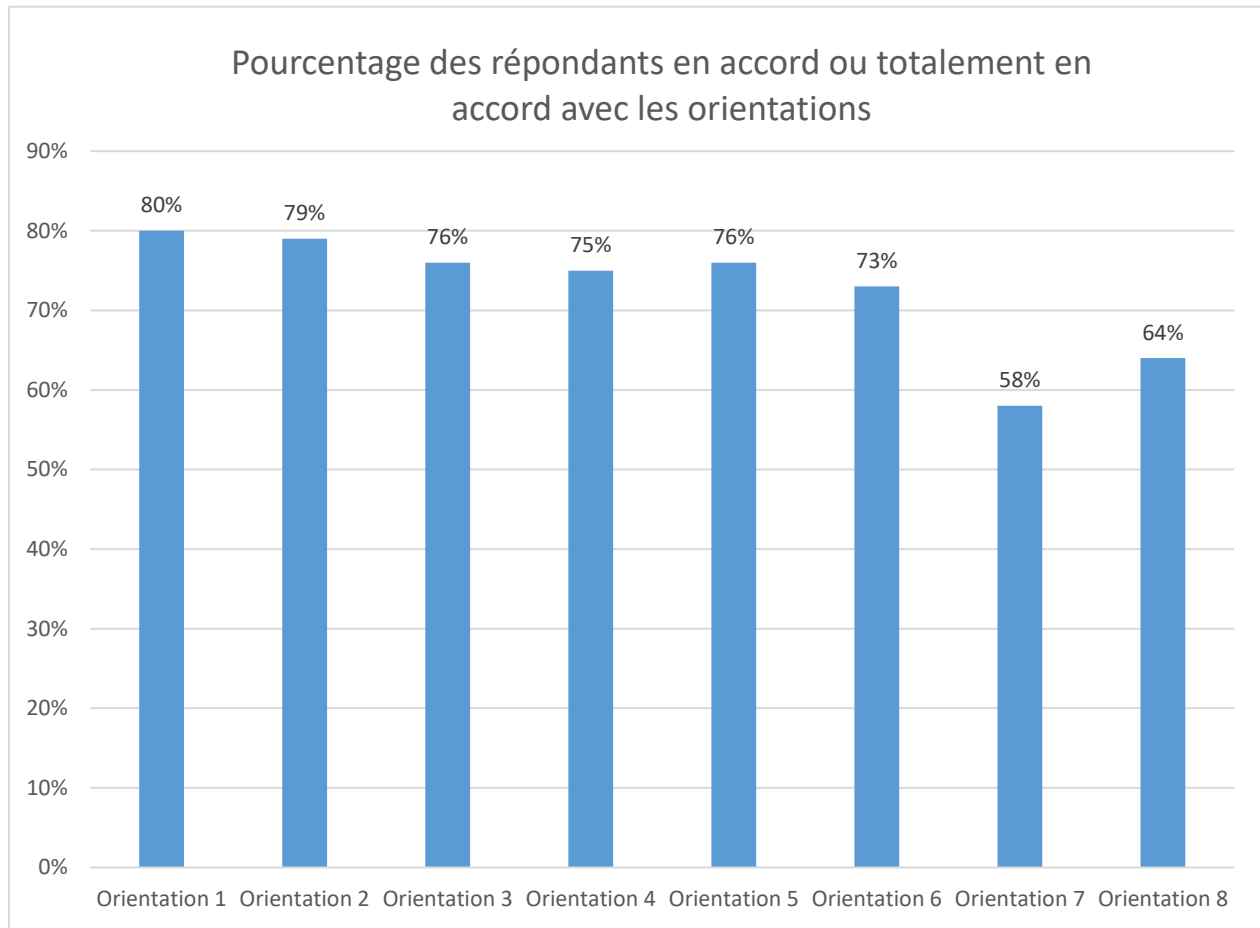
Ces démarches de consultation montrent que les répondantes et les répondants sont généralement favorables aux orientations, aux objectifs et aux attentes proposés dans le [document de consultation](#).

Le MAMH poursuit les travaux, en collaboration avec les ministères et organismes impliqués, afin de publier au printemps 2024 de nouvelles OGAT claires, concises et prenant en compte les particularités territoriales et les enjeux actuels.

Annexe I – Liste des membres du comité consultatif

Rencontre du comité consultatif – 20 mars 2023
M. David Alfaro Clark – Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) (en remplacement de M. Sylvain Gariéply, président)
M. Philippe Biuzzi – Union des municipalités du Québec (UMQ) (en remplacement de M. Jean-Philippe Boucher, directeur des politiques)
M. Dinu Bumbaru – Héritage Montréal (en remplacement de M ^{me} Taïka Baillargeon, directrice adjointe aux politiques)
M ^{me} Ghalia Chahine – Union des producteurs agricoles (UPA) (en remplacement de M. Martin Caron, président général)
M. Pierre Châteauvert – Directeur des politiques de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
M. Pierre Corriveau – Président de l'Ordre des architectes du Québec (OAQ)
M. Maxime Dauplaise – Directeur général et secrétaire-trésorier de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
M ^{me} Catherine Fernet – Présidente de l'Association des architectes paysagistes du Québec
M ^{me} Renée Genest – Directrice générale d'Action patrimoine
M. Jacques Laberge – Directeur général de l'Association des directeurs généraux des municipalités régionales de comté du Québec (ADGMRCQ)
M. Martin Lapointe – Président de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ)
M ^{me} Coralie Le Roux – Coordinatrice des dossiers et projets stratégiques du Regroupement des offices d'habitation du Québec
M ^{me} Isabelle Lizée – Espace MUNI (en remplacement de M ^{me} Doreen Assaad, présidente)
M. Jean Matte – Directeur général de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ)
M. Philippe Noël – Directeur principal de la Fédération des chambres de commerce du Québec
M. Christian Savard – Directeur général de Vivre en Ville
M. Alexandre Turgeon – Coordonnateur du Comité transport et aménagement du territoire du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

Annexe II – Appréciation globale des OGAT des répondants à la consultation Web



Annexe III – Liste des participantes et participants des organismes nationaux

Rencontre avec les organismes nationaux – 17 mai 2023
M. David Alfaro-Clark – OUQ
M ^{me} Mireille Beaudoin – UPA
M ^{me} Marie-Pierre Beauvais – Société pour la nature et les parcs du Canada - Section Québec
M. François-Hugues Bernier – Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
M. Philippe Biuzzi – UMQ
M ^{me} Stéphanie Boudreau – Association des producteurs de tourbe horticole du Québec
M. Guy Bourgeois – Association de l'exploration minière du Québec
M ^{me} Marie-Claude Brien – Association des archéologues du Québec
M ^{me} Sandrine Cabana-Degani – Piétons Québec
M. Brice Caillié – Réseau de milieux naturels protégés du Québec
M ^{me} Géna Casu – Association pour la santé publique du Québec
M. Alain Cazavan – Association des firmes de génie-conseil du Québec
M ^{me} Ghalia Chahine – UPA
M. Arnaud Champalbert – Conseil du patronat du Québec
M ^{me} Maryline Charbonneau – Nature-Action Québec
M ^{me} Camille Cloutier – Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE)
M ^{me} Marie-Josée Côté – Propulsion Québec
M. Sébastien Cottinet – Regroupement des organismes de bassin versant du Québec (ROBVQ)
M. Olivier Couture – Groupements forestiers Québec
M ^{me} Alexandra Curodeau – Les Arts et la Ville
M. Jean-Claude D'Amours – Fondation de la faune
M ^{me} Chantal d'Auteuil – Association des biologistes du Québec (ABQ)
M. Éric Dagenais – OAQ
M ^{me} Karine Dauphin - ROBVQ
M. Christ Day – Association des chemins de fer du Canada (ACFC)
M ^{me} Anne-Marie Decelles – Réseau québécois des eaux souterraines (RQES)
M ^{me} Sophie Delorme – Tourisme Les Basques
M ^{me} Marion Denis – M361 - Collectif TIR-SHV
M. Marc Descôteaux – Énergir
M ^{me} Marie-Lyne Després-Einspenner – Éco-corridors Laurentiens
M. Sylvain Ducas – Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)
M. Olivier Dulude – Conseil patronal de l'environnement du Québec (CPEQ)

Rencontre avec les organismes nationaux – 17 mai 2023	
M ^{me} Caroline Dupré	Fédération des commissions scolaires du Québec
M ^{me} Miryanne Ferlatte	RQES
M ^{me} Catherine Fournier	ARTM
M. Robert François-Xavier	Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ)
M. Alexandre Gagnon	Ouranos
M ^{me} Renée Genest	Action patrimoine
M ^{me} Martine Giguère	OAQ
M. Alexandre Girard	Association du transport urbain du Québec
M ^{me} Louise Gratton	Conservation de la nature Canada (CNC)
M ^{me} Christine Lanthier	OAQ
M. Cyril Frazao	Nature Québec
M ^{me} Mélanie Harvey	FQM
M ^{me} Geneviève King-Ruel	OAQ
M. Simon Lajeunesse	Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ)
M ^{me} Flavie Lalande	Vélo Québec
M. Louis Lalonde	Vélo Québec
M ^{me} Manon Lanneville	Association québécoise pour le loisir municipal
M. Martin Lapointe	AARQ
M. Gabriel Larocque	RNCREQ
M ^{me} Bérénice La Selve	RNCREQ
M ^{me} Hélène Lauzon	CPEQ
M. André Lavoie	Roulons vert
M ^{me} Catherine Lavoie	Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines
M. Philippe Lebel	AARQ
M ^{me} Marie Lefebvre	OIQ
M ^{me} Mélanie Lelièvre	Corridor appalachien
M ^{me} Coralie Le Roux	Regroupement des offices d'habitation du Québec
M. Clément Locat	Fédération Histoire du Québec
M. Sacha Lubin	Énergir
M ^{me} Rebecca Maurice	Association des architectes en pratique privée
M ^{me} Josée Méthot	Association minière du Québec
M ^{me} Claire Michaud	AGRCQ
M. Vincent Miville	UPA
M. Philippe Noël	Fédération des chambres de commerce du Québec
M. Samuel Pagé-Plouffe	Vivre en ville

Rencontre avec les organismes nationaux – 17 mai 2023	
M. Marc-André Palin – ADMQ	
M. Hubert Pelletier-Gilbert – CNC	
M. Christian Petit – Rues principales	
M ^{me} Sylvie Pigeon – exo (Réseau de transport métropolitain)	
M. Marc-Antoine Racicot – ABQ	
M. Marc-André Rhéaume – UPA	
M. Jean-François Sabourin – UMQ	
M. Jean-François Samray – Conseil de l'industrie forestière du Québec	
M ^{me} Jenelle Saskiw – ACFC	
M. Christian Savard – Vivre en ville	
M. Mathieu St-Pierre – Société de développement économique du Saint-Laurent	
M. Alexandre Turgeon – RNCREQ	
M. Martin Vaillancourt – RNCREQ	
M. Marc-André Viau – Équiterre	
M. Merlin Vogheel – CQDE	

Annexe IV – Liste des membres du comité d'experts

Rencontre du comité d'experts – 18 mai 2023
M ^{me} Sylvie Bernier – Présidente de la Table sur le mode de vie physiquement actif et de la Table québécoise sur la saine alimentation
M ^{me} Patricia Clermont – Coordinatrice de l'Association québécoise des médecins pour l'environnement (en remplacement de M ^{me} Claudel Pétrin-Desrosiers)
M ^{me} Ursula Eicker – Codirectrice de l'Institut des villes nouvelle génération à l'Université Concordia
M. Pierre Fillion – Professeur retraité à l'Université de Waterloo
M. Mario Gauthier – Professeur au Département des sciences sociales de l'Université du Québec en Outaouais
M. Michel Rochefort – Professeur au Département d'études urbaines et touristiques de l'Université du Québec à Montréal (UQAM)
M. Pierre Thibault – Professeur agrégé à l'École d'architecture de l'Université Laval
M ^{me} Marie-Odile Trépanier – Professeure honoraire à l'Institut d'urbanisme de l'UQAM
M ^{me} Fanny Tremblay-Racicot – Professeure agrégée à l'École nationale d'administration publique
M. Bernard Vachon – Professeur de géographie retraité de l'UQAM

Annexe V – Liste des membres du groupe de travail sur la gestion intégrée de la ressource en eau (GIRE)

Rencontre avec le groupe de travail GIRE – 30 mai 2023	
Milieu municipal	
M ^{me} Caroline Brodeur – CMQuébec	
M. Pierre Châteauvert – FQM	
M ^{me} Sophie Delorme – MRC des Basques	
M ^{me} Mélanie Harvey – FQM	
M. Martin Lapointe – MRC de L'Assomption	
M. Philippe Lebel – MRC des Sources	
M ^{me} Charlotte Legault-Bélanger – Union des municipalités du Québec	
M. Éric Morency – MRC d'Argenteuil	
M. Toufik Naili – MRC de Minganie	
M ^{me} Gabrielle Rivard – MRC de La Côte-de-Beaupré	
M. Antoine Verville – CMQuébec	
M. Dany Voyer – MRC de Bonaventure	
Organismes et institutions	
M. Vincent Cordeau – Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ)	
M ^{me} Karine Dauphin – Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ)	
M ^{me} Nadine Gosselin – AGRCQ	
M. Michel Landy – Université de Montréal	
M. Mathieu Madison – ROBVQ	
M ^{me} Claire Michaud – AGRCQ	
M. Amoussou Scholastique – Organisme de bassin versant Yamaska	
M ^{me} Mylène Vallée – Comité ZIP Les Deux Rives	

Annexe VI – Liste des partenaires et organismes ayant participé aux rencontres régionales

Montréal et Laval – 1 ^{er} juin 2023
Organismes municipaux
M. Julien Croteau-Dufour – Conseiller en planification de la Ville de Montréal
M. Massimo Iezzoni – Directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
M ^{me} Perrine Lapierre – Conseillère professionnelle en urbanisme de la Ville de Laval
M ^{me} Marie Plourde – Conseillère d’arrondissement du Plateau-Mont-Royal à la Ville de Montréal, présidente de la Commission de l’aménagement et de la mobilité de la CMM et présidente de la Commission spéciale sur la révision du Plan métropolitain d’aménagement et de développement de la CMM
M ^{me} Christine Poirier – Conseillère municipale et membre du comité exécutif de la Ville de Laval
M. Philippe Rivet – Chef d’équipe à la CMM
M. François St-Germain – Chef d’équipe à la CMM
Organismes régionaux
M ^{me} Véronique Fournier – Directrice générale du Centre d’écologie urbaine de Montréal
M ^{me} Élodie Morandini – Coordonnatrice du Conseil régional de l’environnement de Laval
M. Bernard Ndour – Directeur général par intérim de la Maison du développement durable
M. Emmanuel Rondia – Directeur général du Conseil régional de l’environnement de Montréal
M ^{me} Carine Thouveny – Codirectrice de Montréal Métropole en santé, Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie

Bas-Saint-Laurent – 5 juin 2023	
Organismes municipaux	
M. Olivier Banville – Directeur de l'aménagement et directeur général adjoint de la MRC de La Matanie	
M. Mario Bastille – Maire de la Ville de Rivière-du-Loup	
M. Vincent Bélanger – Directeur de l'aménagement de la MRC de Rivière-du-Loup	
M ^{me} Louise-Anne Belzile – Directrice de l'aménagement de la MRC des Basques	
M. Vincent Bérubé – Maire de la Ville de La Pocatière	
M ^{me} Sylvie Blanchette – Mairesse de la Ville d'Amqui	
M. Bruno Caron – Directeur de l'urbanisme de la Ville d'Amqui	
M. Guy Caron – Maire de la Ville de Rimouski	
M. Claude Dahl – Directeur général de la MRC des Basques	
M. Bertin Denis – Préfet de la MRC des Basques	
M. Bertin Denis – Directeur de l'aménagement de la MRC de La Matapédia	
M. Jean-Maxime Dubé – Directeur général de la MRC de Rimouski-Neigette	
M. Guillaume Godin – Urbaniste à la Ville de Rimouski	
M. Philippe Guilbert – Maire de la Ville de Trois-Pistoles	
M. Michel Lagacé – Préfet de la MRC de Rivière-du-Loup	
M. Cédric Lajoie – Inspecteur en urbanisme à la Ville de Saint-Pascal	
M ^{me} Catherine Langlois – Directrice de l'aménagement de la MRC de Kamouraska	
M ^{me} Chantale Lavoie – Préfète de la MRC de La Matapédia	
M. Nicolas Leclerc – Directeur général de la Ville de Matane	
M. Mathieu Lehoux – Coordonnateur à l'aménagement de la MRC de Témiscouata	
M. Jean-Philippe Murray – Directeur de l'urbanisme de la Ville de Rimouski	
M. Bruno Paradis – Préfet de la MRC de La Mitis	
M. Serge Pelletier – Préfet de la MRC de Témiscouata	
M. François Thériault – Aménagiste à la MRC de La Mitis	
M ^{me} Line Ross – Directrice générale de la MRC de La Matanie	
M. Sylvain Roy – Préfet de la MRC de Kamouraska	
M. Thomas Ruest-Gagné – Directeur de l'urbanisme de la Ville de Rivière-du-Loup	
M. Francis Saint-Pierre – Préfet de la MRC de Rimouski-Neigette	
M. Martin Soucy – Maire de la Ville de Mont-Joli	

Bas-Saint-Laurent – 5 juin 2023
M. Denis Tchuente – Urbaniste à la Ville de La Pocatière
Organismes régionaux
M ^{me} Chantale Arseneault – Coordinatrice au Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent
M. Olivier Boudreault – Chargé de projets à l'Organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR)
M ^{me} Françoise Bruaux – Directrice générale du Comité ZIP du Sud de l'Estuaire
M. David Coulombe – Président d'Horizon-Nature Bas-Saint-Laurent
M. Charles Edmond Landry – Directeur général du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent
M ^{me} Nathalie Lemieux – Première vice-présidente de l'UPA du Bas-Saint-Laurent
M ^{me} Nathalie Lewis – Professeure au Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional de l'Est du Québec de l'Université du Québec à Rimouski
M. Gilbert Marquis – Président de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles du Bas-Saint-Laurent
M ^{me} Mélodie Mondor – Directrice générale du Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent
M. Patrick Morin – Directeur général du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent
M. Antoine Plourde Rouleau – Directeur général de l'OBAKIR
M ^{me} Caroline Tanguay – Chargée de projets à Réseau plein air Québec

Outaouais – 6 juin 2023
Organismes municipaux
M ^{me} Sandra Armstrong – Mairesse de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract
M. Martin Bisson – Conseiller politique à la Ville de Gatineau
M. Jean-René Carrière – Maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin
M. Marc Carrière – Préfet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais
M ^{me} Joanie Courchaine – Directrice générale de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
M. Jules Dagenais – Maire de la Municipalité de Val-des-Monts
M. Paul-André David – Maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin
M. Pierre Duchesne – Aménagiste à la MRC de Papineau
M. Benoît Gauthier – Directeur général de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

Outaouais – 6 juin 2023	
M ^{me} Martine Joannis – Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Papineauville	
M. Terry Lafleur – Maire de la Municipalité d’Otter Lake	
M ^{me} Chantal Lamarche – Préfète de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	
M. Guillaume Lamoureux – Maire de la Municipalité de La Pêche	
M. Benoît Lauzon – Préfet de la MRC de Papineau et maire de la Ville de Thurso	
M ^{me} Nathalie Laviolette – Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Grand-Remous	
M ^{me} Kim Lesage – Directrice générale de la MRC de Pontiac	
M ^{me} Jocelyne Lyrette – Mairesse de la Municipalité de Grand-Remous	
M. Benoît Olivier – Directeur adjoint du service de l’environnement et urbanisme de la Municipalité de Val-des-Monts	
M. Jalloul Sallah – Directeur adjoint au développement durable de la Municipalité de La Pêche	
M ^{me} Jane Toller – Préfète de la MRC de Pontiac	
Organismes régionaux	
M. Arthur Adrien – Coordonnateur régional de la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie	
M. Stéphane Alary – Président de l’UPA Outaouais-Laurentides	
M ^{me} Odette Clairoux – Présidente de l’Organisme de bassin versant des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon	
M ^{me} Catherine Craig-St-Louis – Coordinatrice de projets à Vivre en Ville	
M. Benoît Delage – Directeur général du Conseil régional de l’environnement et du développement durable de l’Outaouais	
M ^{me} Nicole Desroches – Présidente de l’Agence de bassin versant des 7	
M. Simon Forget Allaire – Directeur général de l’Alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais	
M ^{me} Linda Fortier – Directrice générale du Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI)	
M. Pierre Guénard – Vice-président de Transcollines	
M. Gaétan Guindon – Président de COBALI	
M ^{me} Julie Kinnear – Présidente-directrice générale de Tourisme Outaouais	
M. Simon Ouellet – Administrateur et secrétaire du Regroupement des transports adaptés et collectifs ruraux de l’Outaouais	
M. Patrick Robert-Meunier – Directeur général de MOBI-O	

Montréal (hors-CMM) – 7 juin 2023
Organismes municipaux
M ^{me} Louise Arpin – Mairesse de la Municipalité de La Présentation
M. Patrick Barrière – Attaché politique de la mairesse de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
M. Denis Boisvert – Directeur général de la MRC de Pierre-De Saurel
M ^{me} Andrée Bouchard – Mairesse de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
M. Pierre Caza – Directeur général de la MRC du Haut-Saint-Laurent
M. André Charron – Directeur général de la MRC des Maskoutains
M ^{me} Frédérique Cloutier-Pichette – Directrice du service de l'urbanisme de la Ville de Sorel-Tracy
M ^{me} Anne-Marie Dion – Directrice générale de la MRC de Rouville
M ^{me} Andrélyne Dufour – Coordinatrice à l'aménagement du territoire de la MRC de Pierre-De Saurel
M. Serge Dupont – Directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement de la MRC d'Acton
M. Sylvain Dupuis – Préfet de la MRC de Pierre-De Saurel et maire de la Ville de Saint-Ours
M ^{me} Isabelle Fluet – Directrice de l'urbanisme et de l'environnement de la Ville de Marieville
M ^{me} Claire Gagné – Conseillère municipale de la Ville de Saint-Hyacinthe
M ^{me} Cynthia Gagnon – Responsable du service de l'aménagement et du développement de la MRC du Haut-Richelieu
M. Simon Giard – Préfet de la MRC de comté des Maskoutains et maire de la Municipalité de Saint-Simon
M. Jean-Marie Laplante – Préfet de la MRC d'Acton et maire de la Municipalité de village de Roxton Falls
M ^{me} Louise Lebrun – Préfète de la MRC du Haut-Saint-Laurent et mairesse de la Municipalité de Sainte-Barbe
M. Gilbert Lefort – Conseiller municipal de la Ville de Marieville
M. Miguel Lemieux – Préfet de la MRC de Beauharnois-Salaberry et maire de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield
M. Denis Paquin – Préfet de la MRC de Rouville et maire de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir
M. Patrick Péloquin – Maire de la Ville de Sorel-Tracy
M ^{me} Linda Phaneuf – Directrice générale de la MRC de Beauharnois-Salaberry
M ^{me} Gabrielle Piché – Cheffe service d'urbanisme de la Ville de Saint-Hyacinthe
M. Rémi Raymond – Directeur général de la MRC des Jardins-de-Napierville
M. Réal Ryan – Préfet de la MRC du Haut-Richelieu et maire de la Municipalité de Noyan

Montérégie (hors-CMM) – 7 juin 2023
M ^{me} Joane Saulnier – Directrice générale de la MRC du Haut-Richelieu
M. Pascal Simard – Directeur à l'aménagement de la MRC des Maskoutains
M. Dale Stewart – Directeur général de la Ville de Saint-Rémi
Organismes régionaux
M. Hugues Beaudoin – Administrateur du Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec
M ^{me} Amélie Caron – Coordinatrice au développement du cyclotourisme de Tourisme Montérégie
M. Patrick Lafleur – Directeur général de Loisir et sport Montérégie
M ^{me} Claudine Lajeunesse – Directrice générale de l'Agence forestière de la Montérégie
M. Jérémie Letellier – Président de l'UPA Montérégie

Montérégie (intra-CMM) – 8 juin 2023
Organismes municipaux
M. Camille Auble – Directeur de l'aménagement du territoire de la MRC de Roussillon
M. Jean-François Auclair – Directeur général de la Ville de Chambly
M. Sylvain Berthiaume – Directeur général de la MRC de Marguerite-D'Youville
M. Pierre-Luc Blanchard – Directeur du service de l'urbanisme de la Ville de Sainte-Julie
M. Patrick Bousez – Préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et maire de la Municipalité de Rivière-Beaudette
M ^{me} Kaissy Charbonneau – Conseillère experte de la Ville de Longueuil
M. Sébastien Cyr – Conseiller au cabinet de la mairesse de la Ville de Longueuil
M ^{me} Évelyne D'Avignon – Directrice générale de la MRC de La Vallée-du-Richelieu
M ^{me} Alexandra Labbé – Mairesse de la Ville de Chambly
M. Denis Laplante – Directeur du service du développement durable de la MRC de La Vallée-du-Richelieu
M. Mario Lemay – Maire de la Ville de Sainte-Julie
M. François Lestage – Directeur du service de l'aménagement du territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville
M ^{me} Marilyn Nadeau – Préfète de la MRC de La Vallée-du-Richelieu et mairesse de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste
M. Christian Ouellette – Préfet de la MRC de Roussillon et maire de la Ville de Delson

Montérégie (intra-CMM) – 8 juin 2023	
M. Daniel Plouffe – Préfet de la MRC de Marguerite-D’Youville et maire de la Municipalité de Calixa-Lavallée	
M ^{me} Claude Robidas – Conseillère en planification et aménagement du territoire à la Ville de Longueuil	
Organismes régionaux	
M ^{me} Nancy Bélanger – Directrice générale de Culture Montérégie	
M. Maxime Brault – Directeur général de la Table de concertation régionale de la Montérégie	
M ^{me} Joanne Brunet – Présidente de Montérégie économique	
M. Bruno Gadrat – Président du Conseil régional de l’environnement de la Montérégie	
M ^{me} Annick Gendron – Coordinatrice de la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie de la Montérégie	
M. Massimo Iezzoni – Directeur général de la CMM	
M. Sylvain Lapointe – Directeur général du Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu	
M ^{me} Marie Plourde – Présidente de la Commission de l’aménagement et de la mobilité à la CMM	

Îles-de-la-Madeleine – 13 juin 2023	
Organismes municipaux	
M. Serge Bourgeois – Directeur de projets spéciaux en aménagement de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine (CMIM)	
M ^{me} Ariane Cummings – Directrice générale de la CMIM	
M. David Richard – Directeur de l’aménagement de la CMIM	
M. Antonin Valiquette – Président et maire de la CMIM	
Organismes régionaux	
M ^{me} Anne-Marie Boudreau – Directrice d’Arrimage, corporation	
M ^{me} Marie-Ève Giroux – Directrice d’Attention Frag’Îles	
M ^{me} France Groulx – Présidente de Tourisme Îles-de-la-Madeleine	
M ^{me} Karine Rioux – Directrice du Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine	

Gaspésie – 14 juin 2023
Organismes municipaux
M. Gaston Arsenault – Conseiller à la Ville de Bonaventure
M. Roch Audet – Maire de la Ville de Bonaventure
M. Guy Bernatchez – Préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie
M. David Bourdages – Directeur général de la MRC d’Avignon
M. Éric Dubé – Préfet de la MRC de Bonaventure et maire de la Ville de New Richmond
M. Marc Dupont – Urbaniste à la Ville de Gaspé
M. Harold Forbes – Urbaniste à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts
M. Sébastien Fournier – Directeur général adjoint de la Ville de Gaspé
M. Mathieu Lapointe – Préfet de la MRC d’Avignon et maire de la Ville de Carleton-sur-Mer
M. Samuel Parisé – Préfet de la MRC du Rocher-Percé
M ^{me} Annie Robichaud – Directrice adjointe du Regroupement des MRC de la Gaspésie
M ^{me} Christine Roussy – Directrice générale et aménagiste de la MRC du Rocher-Percé
M ^{me} Karine Thériault – Aménagiste à la MRC de La Haute-Gaspésie
M. Dany Voyer – Aménagiste à la MRC de Bonaventure
Organismes régionaux
M. Pierre-Luc Arsenault – Président du Syndicat des producteurs de bois Gaspésie
M ^{me} Julie Leblanc – Directrice générale du Conseil de l’Eau Gaspésie Sud
M. Dominic Lemyre – Directeur général par intérim du Conseil régional de l’environnement de la Gaspésie et des Îles
M ^{me} Michèle Poirier – Présidente de l’UPA
Députée
M ^{me} Catherine Miousse – Directrice de la circonscription de Bonaventure et représentante de M ^{me} Catherine Blouin, députée de Bonaventure

Centre-du-Québec – 19 juin 2023
Organismes municipaux
M ^{me} Lucie Allard – Mairesse de la Ville de Bécancour
M ^{me} Isabelle Auger St-Yves – Greffière de la Ville de Bécancour
M. Sylvain Beaudoin – Conseiller municipal à la Ville de Plessisville
M. Daniel Béliveau – Directeur général de la MRC de Bécancour

Centre-du-Québec – 19 juin 2023	
M. Jean-Sébastien Brouillard – Aménagiste à la MRC de Drummond	
M. Christian Côté – Préfet de la MRC d'Arthabaska	
M ^{me} Isabelle Demers – Directrice de l'urbanisme durable de la Ville de Nicolet	
M ^{me} Pascale Désilets – Directrice de la gestion du territoire de la MRC d'Arthabaska	
M ^{me} Geneviève Dubois – Mairesse de la Ville de Nicolet	
M ^{me} Julie Dumont – Directrice du service de l'aménagement de la MRC de Bécancour	
M. Yannick Faucher – Directeur du service de l'aménagement de la MRC de L'Érable	
M ^{me} Justine Fecteau – Directrice générale de la Ville de Plessisville	
M. Gilles Fortier – Préfet de la MRC de L'Érable et maire de la Ville de Princeville	
M. Pierre Fortier – Maire de la Ville de Plessisville	
M ^{me} Line Fréchette – Préfète suppléante de la MRC de Drummond et mairesse de la Municipalité de paroisse de Saint-Majorique-de-Grantham	
M. Dominic Guimond – Urbaniste à la Ville de Drummondville	
M. John Husk – Directeur du service de planification et de gestion du territoire de la MRC de Drummond	
M ^{me} Stéphanie Lacoste – Mairesse de la Ville de Drummondville	
M. Claude Lefebvre – Préfet suppléant de la MRC de Nicolet-Yamaska et maire de la Municipalité de Baie-du-Febvre	
M ^{me} Stéphanie Lord – Directrice de l'aménagement durable et de la transition écologique du territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska	
M. Mario Lyonnais – Préfet de la MRC de Bécancour et maire de la Municipalité de Sainte-Françoise	
M. Jean-François Morissette – Directeur du service de la gestion du territoire et du développement durable de la Ville de Victoriaville	
M. Benoît Plamondon – Attaché politique du maire de Ville de Victoriaville	
M. Simon Poulin-Lévesque – Aménagiste à la MRC de Nicolet-Yamaska	
M. Antoine Tardif – Maire de la Ville de Victoriaville	
M ^{me} Marie-Ève Vadnais – Directrice de l'environnement de la Ville de Drummondville	
Organismes régionaux	
M ^{me} Stéphanie Bédard – Directrice générale de l'Association régionale de développement économique du Centre-du-Québec	
M ^{me} Andréanne Blais – Directrice générale du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ)	
M. Yann Bourassa – Chef d'équipe du département du développement régional, environnement et agroenvironnement de la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec	

Centre-du-Québec – 19 juin 2023
M ^{me} Mélissa Guillette – Coordinatrice de la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie (TIR-SHV) du Centre-du-Québec
M. Daniel Habel – Président de la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec
M. Emmanuel Laplante – Directeur général du Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour
M. Guy Larochelle – Directeur général de l'Agence forestière des Bois-Francs
M ^{me} Marie-Claude Lavigne – Directrice aux communications du CRECQ
M. Rémi Magnan Gaudreau – Directeur général de l'Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet
M ^{me} Audrey Michel – Membre de la TIR-SHV du Centre-du-Québec
M ^{me} Malka Roy – Directrice générale du Pôle d'économie sociale Centre-du-Québec
Députés
M. Jean Charest – Attaché politique de M. Sébastien Schneeberger, Député de Drummond-Bois-Francs
M. Jérémie Comtois – Attaché politique de M. André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, ministre responsable de la région du Centre-du-Québec et député de Johnson
M. Sébastien Schneeberger – Député de Drummond-Bois-Francs et président de la Commission de l'aménagement du territoire

Mauricie – 20 juin 2023
Organismes municipaux
M. Patrice Bergeron – Chef de service foresterie et aménagement du territoire de la Ville de La Tuque
M. Larry Bernier – Maire de la Municipalité de Lac-Édouard
M. Daniel Cournoyer – Conseiller municipal et maire suppléant de la Ville de Trois-Rivières
M ^{me} Madorelle Hounkanrin – Coordinatrice au service de l'urbanisme, des permis et de l'environnement de la Ville de Louiseville
M ^{me} Karine Lacasse – Coordinatrice du service d'aménagement et de développement du territoire de la MRC de Maskinongé
M ^{me} Marianne Méthot – Conseillère stratégique au cabinet du maire de la Ville de Trois-Rivières
M. Danny Roy – Directeur de l'aménagement du territoire de la MRC des Chenaux
M. Jean-Yves St-Arnaud – Préfet de la MRC de Maskinongé et maire de la Municipalité de la paroisse de Saint-Sévère
M. Bernard Thompson – Préfet de la MRC de Mékinac

Mauricie – 20 juin 2023
M. Guy Veillette – Préfet de la MRC des Chenaux et maire de la Municipalité de la paroisse de Saint-Narcisse
Organismes régionaux
M. Alexandre Bérubé-Tellier – Coordonnateur de projets de l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche
M ^{me} Lauréanne Daneau – Directrice générale du Conseil régional de l'environnement Mauricie
M. Louis Philippe Dugas – Coordonnateur de la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie de la Mauricie
M ^{me} Johane Germain – Présidente de la Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan
M. André Lavoie – Directeur général de Roulons VERT
M. Martin Marcouiller – Président de la Fédération de l'UPA de la Mauricie
M. Laurier Mongrain – Président du Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie
M ^{me} Lyne Rivard – Directrice générale adjointe de Tourisme Mauricie
M. Stéphane Tremblay – Directeur aménagement et agroenvironnement de la Fédération de l'UPA de la Mauricie

Laurentides – 20 juin 2023
Organismes municipaux
M. Joël Badertscher – Directeur du service de l'environnement et de l'aménagement du territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut
M. Antoine Bélisle – Coordonnateur à la planification du territoire de la Ville de Mont-Tremblant
M. Bernard Bigras-Denis – Maire de la Ville de Lachute
M. Jean-Louis Blanchette – Directeur général de la MRC de Deux-Montagnes
M ^{me} Julie Boivin – Préfète suppléante de la MRC de Thérèse-De Blainville et mairesse de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
M. Daniel Bourdon – Préfet de la MRC d'Antoine-Labelle et maire de la Ville de Mont-Laurier
M. Jocelyn Campeau – Directeur aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle
M. Kamal El-Batal – Directeur général de la MRC de Thérèse-De Blainville
M. André Genest – Préfet de la MRC Les Pays-d'en-Haut et maire de la Municipalité de Wentworth-Nord
M. Éric Henry – Directeur de la planification du territoire et du développement durable de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
M ^{me} Isabelle Jalbert – Coordonnatrice en aménagement de la MRC de Deux-Montagnes
M. Pascal Joly – Directeur du service de l'urbanisme de la Ville de Lachute

Laurentides – 20 juin 2023	
M. Marc L'Heureux – Préfet de la MRC Les Laurentides et maire de la Municipalité de paroisse de Brébeuf	
M. Xavier-Antoine Lalande – Préfet de la MRC de La Rivière-du-Nord et maire de la Ville de Saint-Colomban	
M ^{me} Michèle Lalonde – Mairesse de la Ville de Sainte-Adèle	
M. Guillaume Laurin-Taillefer – Directeur général de la MRC de La Rivière-du-Nord	
M. Philippe Leclerc – Directeur général de la MRC des Pays-d'en-Haut	
M ^{me} Sophie Lefrançois – Conseillère planification et réglementation de la Ville de Mirabel	
M. Éric Morency – Directeur du service de l'aménagement du territoire de la MRC d'Argenteuil	
M. Dominic Noiseux – Directeur général de la Ville de Mirabel	
M. Scott Pearce – Préfet de la MRC d'Argenteuil et maire de la Municipalité du canton de Gore	
M ^{me} Raphaëlle Poulin-Gagné – Spécialiste en aménagement du territoire à la MRC des Laurentides	
M. Jérémie Vachon – Directeur du service environnement et parcs de la MRC des Laurentides	
Organismes régionaux	
M. Stéphane Alary – Président de la Fédération de l'UPA d'Outaouais-Laurentides	
M. Jacques Allard – Administrateur à l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon	
M ^{me} Cynthia Gagnière – Coordinatrice à Abrinord - Organisme de bassin versant de la rivière du Nord	
M. André Goulet – Aménagiste des territoires naturels à l'Institut des territoires	
M. Vincent Lusignan – Directeur général de Synergie Économique Laurentides	
M ^{me} Anne-Sophie Madoux-Humery – Chargée de projets au Conseil des bassins versants des Mille-Îles	
M ^{me} Anne-Sophie Monat – Directrice adjointe du Conseil régional de l'environnement des Laurentides	
Députée	
M ^{me} Chantal Jeannotte, Députée de Labelle	

Lanaudière – 21 juin 2023	
Organismes municipaux	
M. Alain Bellemare – Préfet de la MRC de Joliette et maire de la Municipalité de Saint-Paul	
M. Pierre-Luc Bellerose – Maire de la Ville de Joliette	
M ^{me} Sofia Benzakour – Conseillère stratégique affaires publiques et gouvernementales de la Ville de Repentigny	
M ^{me} Katherine Brunet – Aménagiste à la MRC de Matawinie	
M. Nicolas Dufour - Maire de la Ville de Repentigny	
M ^{me} Nancy Fortier – Directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Joliette	
M. Sylvain Gagnon – Directeur de l'aménagement du territoire de la Ville de Joliette	
M. Christian Goulet – Préfet de la MRC de D'Autray et maire de la Ville de Lavaltrie	
M ^{me} Vivianne Joyal – Directrice générale adjointe de la Ville de Repentigny	
M ^{me} Chantal Laliberté – Directrice de l'aménagement, de l'environnement et du développement durable de la MRC des Moulins	
M. Martin Lapointe – Directeur de l'aménagement du territoire de la MRC de L'Assomption	
M. Patrick Massé – Préfet de la MRC de Montcalm et maire de la Ville de Saint-Lin-Laurentides	
M. Sébastien Nadeau – Préfet de la MRC de L'Assomption et maire de la Ville de L'Assomption	
M. Dominic Perreault – Maire de la Ville de Berthierville	
M ^{me} Isabelle Perreault – Préfète de la MRC de Matawinie et mairesse de la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez	
M. Sylvain Perron – Chef de section Bureau des commissions et Relations internationales de la Ville de Terrebonne	
M. Raymond Rougeau – Maire de la Municipalité de Rawdon	
M. Nicolas Rousseau – Directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Montcalm	
M. François St-Germain – Chef d'équipe à la CMM	
M. Mathieu Traversy - Préfet suppléant de la MRC des Moulins et maire de la Ville de Terrebonne	
M. Bruno Tremblay – Directeur général de la MRC de D'Autray	
Organismes régionaux	
M ^{me} Mireille Asselin – Président du Conseil régional de l'environnement de Lanaudière	
M. Charles Bergeron – Directeur de l'aménagement et de l'environnement de l'UPA de Lanaudière	
M ^{me} Patricia DesAlliers – Coordinatrice du chantier régional en habitation de la Table des partenaires en développement social de Lanaudière	

Lanaudière – 21 juin 2023
M ^{me} Karen Ferland – Directeur général de l'Association forestière de Lanaudière
M ^{me} Karine Fréchette – Membre du comité de coordination du Plateau lanaudois intersectoriel
M ^{me} Pascale Lapointe-Manseau – Directrice générale de Lanaudière Économique
M. Gabriel Meunier – Coordonnateur changements climatiques et mobilité durable du CRE de Lanaudière
M. Marcel Papin – Président de l'UPA de Lanaudière
M ^{me} Marie-Pierre Thibeault – Directrice générale adjointe de la Fiducie de conservation des écosystèmes de Lanaudière
M ^{me} Francine Trépanier – Directrice générale de la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption

Capitale-Nationale – 21 juin 2023
Organismes municipaux
M ^{me} Carole Beauregard – Coordonnatrice en aménagement du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec)
M. Michel Blackburn – Préfet suppléant de la MRC de Portneuf
M. Benoit Bouchard – Maire de Boischatel
M ^{me} Caroline Brodeur – Directrice générale de la CMQuébec
M. Stéphane Chainé – Coordonnateur en aménagement du territoire de la MRC de Charlevoix
M ^{me} Chantale Cormier – Directrice générale de la MRC de L'Île-d'Orléans
M ^{me} Mélissa Coulombe-Leduc – Conseillère municipale et membre du Conseil exécutif à la Ville de Québec
M. Sébastien Couture – Préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
M ^{me} Valérie Drolet – Directrice de la Division de la planification stratégique du territoire de la Ville de Québec
M. Claude Duplain – Maire de Saint-Raymond
M. Bernard Gaudreau – Préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans
M. Alexandre Girard – Préfet suppléant de la MRC de Charlevoix-Est
M. Jean Guillemette – Aménagiste à la MRC de Charlevoix-Est
M. Jean-François Guillot – Directeur général de la MRC de La Côte-de-Beaupré
M ^{me} Lina Labbé – Préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans
M. Pierre Lefrançois – Préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré
M. Jean Lessard – Directeur de l'aménagement du territoire de la MRC de Portneuf

Capitale-Nationale – 21 juin 2023
M ^{me} Célia Solinas – Directrice du Service de l’urbanisme de la Ville de Saint-Raymond
M. Nicolas Talbot – Responsable de l’aménagement du territoire de la MRC de La Jacques-Cartier
M. Pierre Tremblay – Préfet de la MRC de Charlevoix
Organismes régionaux
M. Gaétan Boudreault – Président du Syndicat des producteurs forestiers de la région de Québec
M. Vincent Lévesque – Directeur général du Syndicat des producteurs forestiers de la région de Québec
M. Alec de Melo – Coordonnateur des services-conseils d’Accès transports viables
M ^{me} Nancy Dionne – Directrice générale de l’Organisme des bassins versants de la Capitale
M ^{me} Marianne Julien – Coordonnatrice de la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie (TIR-SHV)
M. Claude Sauvé – Président de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier
M. Alexandre Turgeon - Directeur général et vice-président exécutif du Conseil régional de l’environnement – région de la Capitale-Nationale
M ^{me} Claudia Villeneuve – Coordonnatrice du développement de l’offre touristique régionale de l’Office de tourisme de Charlevoix

Chaudière-Appalaches – 22 juin 2023
Organismes municipaux
M ^{me} Cathy Bergeron – Urbaniste à la Municipalité de Saint-Apollinaire
M. Jonathan V. Bolduc – Préfet de la MRC de Beauce-Centre et maire de la Municipalité de Saint-Victor
M. Jacques Bussièrès – Directeur général de la MRC de Beauce-Centre
M ^{me} Anne Caron – Préfète de la MRC de L’Islet et mairesse de la Municipalité de Saint-Damase-de-L’Islet
M. Germain Caron – Maire de la Municipalité de Saint-Henri
M ^{me} Jocelyne Caron – Préfète de la MRC de Montmagny et mairesse de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace
M. Christian Chabot – Maire de la Municipalité de Sainte-Justine
M. Hugo Coulombe – Directeur de l’aménagement de la MRC de Beauce-Sartigan
M. Olivier Dumais – Maire de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon
M. Yvon Dumont – Préfet de la MRC de Bellechasse et maire de la Municipalité de paroisse de La Durantaye

Chaudière-Appalaches – 22 juin 2023	
M. Guy Dumoulin – Conseiller municipal à la Ville de Lévis	
M. Renaud Fortier – Conseiller municipal à la Ville de Saint-Georges	
M. Mathieu Gagné – Aménagiste à la MRC de Lotbinière	
M ^{me} Nancy Labbé – Directrice générale de la MRC de La Nouvelle-Beauce	
M ^{me} Marie-Josée Larose – Directrice de l'aménagement de la MRC de La Nouvelle-Beauce	
M ^{me} Catherine Lauzon – Directrice générale par intérim de la MRC de L'Islet	
M. Jonathan Moreau – Maire de la Municipalité de Saint-Apollinaire	
M ^{me} Jacynthe Patry – Préfète de la MRC des Appalaches et mairesse de la Municipalité de paroisse de Disraeli	
M. Dany Quirion – Préfet de la MRC de Beauce-Sartigan et maire de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley	
M. Daniel Racine – Directeur général adjoint de la MRC de Montmagny	
M. Gabriel Sylvain-Nolet – Chef de division permis et certificat de la Ville de Thetford Mines	
M. Daniel Turcotte – Préfet de la MRC de Lotbinière et maire de la Municipalité de Val-Alain	
M. Mathieu Turcotte – Aménagiste à la MRC des Etchemins	
M ^{me} Gina Turgeon – Directrice de l'aménagement de la MRC des Appalaches	
M. Camil Turmel – Préfet de la MRC des Etchemins et maire de la Municipalité de Lac-Etchemin	
M. Gaétan Vachon – Préfet de la MRC de La Nouvelle-Beauce et maire de la Ville de Sainte-Marie	
M. Serge Vallée – Directeur général de la Ville de Beauceville	
M. Michel Verreault – Conseiller municipal à la Ville de Thetford Mines	
M. Antoine Verville – Directeur de l'aménagement de la CMQuébec	
Organismes régionaux	
M. James Allen – Président de l'UPA de la région de la Chaudière-Appalaches	
M ^{me} Josée Breton – Directrice générale du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches	
M. Éric Cliche – Directeur général de l'Association des propriétaires des boisés de la Beauce	
M. Luc Proulx – Directeur général du Conseil de bassin de la rivière Chaudière	
M ^{me} Geneviève Rainville – Coordinatrice de la Table régionale sur les saines habitudes de vie	
M. Pierre Roy – Administrateur du Conseil de bassin de la rivière Etchemin	

Estrie – 22 juin 2023	
Organismes municipaux	
M ^{me} Véronique Angers – Directrice générale adjointe de la Ville de Sherbrooke	
M ^{me} Évelyne Beaudin – Mairesse de la Ville de Sherbrooke	
M ^{me} Marie-Claude Bernard – Coordinatrice de l'aménagement de la MRC de Coaticook	
M ^{me} Karine Bonneville – Directrice de l'aménagement et la gestion du territoire de la MRC du Val-Saint-François	
M ^{me} Julie Bourdon – Mairesse de la Ville de Granby	
M ^{me} France Brisson – Préfète suppléante de la MRC du Granit et mairesse de la Municipalité de Saint-Sébastien	
M ^{me} Sylvie Bureau – Mairesse de la Ville de Windsor	
M. Luc Cayer – Préfet de la MRC du Val-Saint-François et maire de la Municipalité de Stoke	
M ^{me} Mélissa Charbonneau – Directrice par intérim de la planification et du développement du territoire de la Ville de Magog	
M. Jacques Demers – Préfet de la MRC de Memphrémagog et maire de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley	
M ^{me} Mélanie Desautels – Coordinatrice des services professionnels de la MRC de Memphrémagog	
M. Marc-Antoine Dunlavy – Directeur du service de l'aménagement urbain et de l'environnement de la Ville de Cowansville	
M. Patrice Gagné – Directeur de l'aménagement et de la protection du territoire de la MRC du Granit	
M ^{me} Johanne Gaouette – Directrice générale de la MRC de La Haute-Yamaska	
M. Yvan Gatien – Directeur du service de l'aménagement et de la protection du territoire de la Ville de Granby	
M. Hugues Grimard – Préfet de la MRC des Sources et maire de la Ville de Val-des-Sources	
M ^{me} Nathalie Grimard – Directrice générale adjointe de la MRC de Brome-Missisquoi	
M. Guy Jubinville – Conseiller à la Ville de Coaticook	
M ^{me} Nathalie Laberge – Directrice de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC du Haut-Saint-François	
M. Philippe Lebel – Directeur de l'aménagement du territoire de la MRC des Sources	
M. Bernard Marion – Préfet de la MRC de Coaticook et maire de la Municipalité de canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton	
M. Patrick Melchior – Préfet de la MRC de Brome-Missisquoi et maire de la Ville de Farnham	
M ^{me} Julie Morin – Mairesse de la Ville de Lac-Mégantic	
M ^{me} Nathalie Pelletier – Mairesse de la Ville de Magog	

Estrie – 22 juin 2023	
M. Robert G. Roy – Préfet de la MRC du Haut-Saint-François	
M. Paul Sarrazin – Préfet de la MRC de La Haute-Yamaska et maire de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton	
M. Bruno Vachon – Directeur général de la Ville de Windsor	
Organismes régionaux	
M. Andrzej Barwicz – Vice-président de l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi	
M. Michel Brien – Président de l'UPA	
M ^{me} Jacinthe Caron – Directrice générale du Conseil régional de l'environnement	
M. Alexandre Demers – Membre du Comité estrien pour des saines habitudes de vie	
M ^{me} Fabienne Déturche – Chargée de projets - aménagement durable du territoire au Corridor appalachien	
M ^{me} Catherine Frizzle – Directrice de projets au Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François	
M. Olivier Gagnon – Membre du conseil d'Économie Estrie	
M. André Roy – Président du Syndicat des producteurs forestiers du sud du Québec	

Saguenay-Lac-Saint-Jean – 3 juillet 2023	
Organismes municipaux	
M ^{me} Nathalie Audet – Directrice du service d'aménagement de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est	
M. Yanick Baillargeon – Préfet de la MRC du Domaine-du-Roy	
M ^{me} Sylvie Beaumont – Mairesse de la Ville d'Alma	
M. Serge Bergeron – Maire de la Ville de Roberval	
M. Danny Bouchard – Directeur du service d'aménagement de la MRC du Domaine-du-Roy	
M ^{me} Marie-Claude Fortin – Directrice générale de la MRC de Maria-Chapdelaine	
M. Mario Gagnon – Directeur général de la MRC du Domaine-du-Roy	
M. Luc Gibbons – Maire de la Ville de Saint-Félicien	
M ^{me} Joelle Guérin – Aménagiste à la MRC de Maria-Chapdelaine	
M ^{me} Peggy Lemieux – Directrice générale de la MRC du Fjord-du-Saguenay	
M. Steeve Lemire – Directeur du service de l'aménagement de la MRC du Fjord-du-Saguenay	
M. Alain Mailloux – Directeur du service d'urbanisme de la Ville de Dolbeau-Mistassini	
M. Louis Ouellet – Préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et maire de la Municipalité de paroisse de L'Ascension-de-Notre-Seigneur	

Saguenay-Lac-Saint-Jean – 3 juillet 2023	
M. Michel Ouellet – Coordonnateur à l'urbanisme de la Ville de Roberval	
M ^{me} Jade Rousseau – Directrice du service de l'aménagement de la Ville de Saguenay	
M. Gérald Savard – Préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay et maire de la Ville de Bégin	
M. Luc Simard – Préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine	
M ^{me} Cynthia Tardif – Directrice générale de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est	
M ^{me} Marie-Christine Tremblay – Urbaniste à la Ville de Saguenay	
M. Denis Verrette – Directeur du service d'urbanisme de la Ville d'Alma	
Organismes régionaux	
M ^{me} Marianne Boivin – Urbaniste au Service d'aide-conseil à la rénovation patrimoniale (SARP)	
M ^{me} Gabrielle Dufour – Directrice du SARP	
M. Nicolas Gagnon – Directeur général du Centre québécois de développement durable	
M. Pierre-Maurice Gagnon – Président du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean	
M ^{me} Monique Laberge – Présidente du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CREDD)	
M. Mathieu Laroche – Coordonnateur de l'Organisme de bassin versant du Lac-Saint-Jean	
M. Martin Lavoie – Agent de mise en valeur et environnement au Syndicat des producteurs de bois	
M. Mario Théberge – Président de l'UPA Saguenay–Lac-Saint-Jean	
M ^{me} Catherine Tremblay – Chargée de cours au Groupe de recherche en interventions régionales	
M ^{me} Joanie V. Tremblay – Directrice adjointe à l'UPA	
M. Tommy Tremblay – Directeur général du Conseil régional de l'environnement et du développement durable	
M ^{me} Florence Villeneuve – Coordonnatrice de la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie	

Côte-Nord – 5 juillet 2023	
Organismes municipaux	
M. Paul Barriault – Maire de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre	
M. Steeve Beaupré – Maire de la Ville de Sept-Îles	
M. Kevin Bédard – Directeur de l'aménagement de la MRC de La Haute-Côte-Nord	

Côte-Nord – 5 juillet 2023
M ^{me} Marie-Claude Dubé – Aménagiste à la Ville de Sept-Îles
M ^{me} Lise Fortin – Représentante de la Ville de Baie-Comeau
M. Richard Fournier – Service du développement à la Ville de Baie-Comeau
M. Marcel Furlong – Préfet de la MRC de Manicouagan
M. Philippe Gagnon – Directeur de l'aménagement de la MRC de Sept-Rivières
M. Alain Lapierre – Directeur général, MRC de Sept-Rivières
M ^{me} Jacinthe Maloney – Directrice de l'aménagement de la MRC de Manicouagan
M ^{me} Jessyca Pelchat – Stagiaire à la MRC de La Haute-Côte-Nord
M ^{me} Meggie Richard – Préfète de la MRC de Minganie
M ^{me} Sara Richard – Directrice de l'aménagement de la MRC de Minganie
M. Michel Tardif – Directeur général par intérim de la Ville de Sept-Îles
Organismes régionaux
M ^{me} Caroline Cloutier – Directrice générale adjointe de l'Organisme de bassins versants Duplessis
M. Nathan Cousin-Tremblay – Coordonnateur de saines habitudes de vie, Espace de saines habitudes de vie
M ^{me} Catherine Emond – Chargée de projet à l'Organisme de bassins versants de la Haute-Côte-Nord
M. Keven Emond – Président de l'UPA de la Côte-Nord
M. Daniel Harvey – Vice-président de l'UPA de la Côte-Nord

Abitibi-Témiscamingue – 6 juillet 2023
Organismes municipaux
M ^{me} Marie-Pier Anglehart – Directrice de l'urbanisme de la Ville de La Sarre
M ^{me} Marianne Bédard – Conseillère en urbanisme de la Ville de Val-d'Or
M. Jaclin Bégin – Préfet de la MRC d'Abitibi-Ouest et maire de la Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé
M ^{me} Claire Bolduc – Préfète de la MRC de Témiscamingue
M ^{me} Luce Cardinal – Directrice de l'urbanisme de la Ville d'Amos
M. Éric Comeau – Préfet suppléant de la MRC d'Abitibi et maire de la Municipalité de La Corne
M ^{me} Diane Dallaire – Mairesse de la Ville de Rouyn-Noranda
M. Sébastien D'Astous – Maire de la Ville d'Amos

Abitibi-Témiscamingue – 6 juillet 2023
M. Daniel Dufault – Coordonnateur à l'aménagement du territoire et au développement régional de la MRC de Témiscamingue
M ^{me} Mélanie Falardeau – Directrice de l'aménagement du territoire de la MRC d'Abitibi
M ^{me} Sylvie Hébert – Mairesse suppléante de la Ville de Val-d'Or
M. Normand Lagrange – Directeur général de la MRC d'Abitibi-Ouest
M. Martin Lefèbvre – Maire de la Ville de Ville-Marie
M ^{me} Carolann St-Jean – Cheffe de l'aménagement du territoire de la Ville de Rouyn-Noranda
M. Mario Sylvain – Directeur général adjoint et directeur de l'aménagement du territoire de la MRC de La Vallée-de-l'Or
Organismes régionaux
M. Hugo Asselin – Professeur titulaire à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, Chaire Desjardins en développement des petites collectivités
M. Luc Bossé – Directeur général de l'Organisme de bassins versants Abitibi-Jamésie
M ^{me} Jacinthe Châteauvert – Présidente du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue
M ^{me} Mariella Collini – Agente de recherche à l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue
M. Yves Graftaux – Directeur général de l'Organisme de bassins versants du Témiscamingue
M. Pascal Rheault – Président de l'UPA de l'Abitibi-Témiscamingue
M. Paul Saint-Amant – Coordonnateur de la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie
Député
M. Daniel Bernard – Député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue

Annexe VII – Liste des communautés et des organisations autochtones ayant participé à la consultation des Premières Nations

Communautés et organismes autochtones – 6 juillet 2023
Conseil de bande Kitigan Zibi Anishinabeg
Conseil de la Nation Anishnabe de Lac Simon
Conseil de la Nation huronne-wendat
Conseil de la Première Nation Abitibiwinni
Conseil de la Première Nation des Innus d'Essipit
Conseil des Atikamekw de Wemotaci
Conseil des Innus de Nutashkuan
Conseil des Mohawks de Kahnawake
Conseil Innu Takuaikan Uashat Mak Mani-Utenam
Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador
Nation naskapie de Kawawachikamach
Première Nation de Kebaowek-Kipawa
Première Nation des Pekuakamiulnuatsh Takuhikan
Première Nation Wolastoqiyik (Malécite) Wahsipekuk
Secrétariat Mi'gmawei Mawio' mi
W8banaki

Annexe VIII – Liste des partenaires et organismes ayant déposé des mémoires

MRC et municipalités
Communauté métropolitaine de Québec
MRC d'Abitibi-Témiscamingue
MRC d'Antoine-Labelle
MRC de Brome Missisquoi
MRC de Kamouraska
MRC de La Côte-de-Beaupré
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
MRC de La Vallée-du-Richelieu
MRC de Mékinac
MRC de Minganie
MRC de Pierre-De Saurel
MRC de Portneuf
MRC de Deux-Montagnes
MRC des Maskoutains
MRC du Haut-Saint-Laurent
Municipalité de Lochaber-Partie-Ouest
Municipalité de Papineauville
Municipalité d'Oka
Table régionale des élus du Bas-Saint-Laurent
Ville de Repentigny
Ville de Rouyn-Noranda

Organismes
Association des Entrepreneurs en Maçonnerie du Québec
Association minière du Québec
Association québécoise des médecins pour l'environnement
Autorité régionale de transport métropolitain
Canadien National Rail
Coalition Pour que le Québec ait Meilleure MINE
Coalition terrains de golf en transition
Collectif G15+
Collectif Vital
Conseil de l'industrie forestière du Québec
Conseil du système alimentaire montréalais
Conseil régional de l'environnement de la Mauricie
Conseil régional de l'environnement de Lanaudière
Eau secours
Enbridge
Équiterre
Exo
Fédération des producteurs forestiers du Québec
Groupements forestiers du Québec
Héritage Montréal
Loisir et sport Montérégie
Montréal physiquement active
Mouvement bleu - Accès aux berges
Nature Québec
Ordre des architectes du Québec
Ordre des Urbanistes du Québec
Piétons Trajectoire
Regroupement des offices d'habitation du Québec
Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec
Rues principales

Société de l'eau souterraine d'Abitibi-Témiscamingue
Table de concertation régionale de la Montérégie
Table territoire et biodiversité
Union des producteurs agricoles
Union des producteurs agricoles d'Abitibi-Témiscamingue
Vivre en ville
Voix citoyenne

Communautés et organismes autochtones
Conseil de la Nation Anishnabe de Lac Simon
Conseil de la Nation huronne-wendat
Conseil de la Première Nation Abitibiwinini
Conseil de la Première Nation des Innus d'Essipit
Conseil des Innus de Pessamit
Conseil des Mohawks de Kahnawake
Nation naskapie de Kawawachikamach
Première Nation des Pekuakamiulnuatsh Takuhikan
W8banaki

